



Assemblée générale

Cinquantième session

29^e séance plénière

Mercredi 11 octobre 1995, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères des Îles Marshall, S. E. l'honorable Philip Muller.

M. Muller (Îles Marshall) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre élection à ce poste élevé et de vous assurer de notre appui et de notre coopération.

Au Secrétaire général, nous tenons à exprimer notre plus haute estime et notre plus vive admiration pour sa manière d'accomplir sa tâche de direction, et au Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, nous adressons nos très sincères remerciements pour sa contribution.

C'est également un moment très approprié pour moi de féliciter personnellement notre soeur et voisine dans le Pacifique, la République des Palaos, pour son admission aux Nations Unies en tant que Membre à part entière. Ma délégation sera heureuse de pouvoir travailler en étroite collaboration avec ce pays.

Aujourd'hui, alors que nous fêtons le cinquantenaire de la création des Nations Unies, nous devons également nous arrêter sur les événements liés aux buts pour lesquels cette organisation a été créée. Les dégâts causés à l'humanité par la seconde guerre mondiale ont incité les pères fondateurs à mettre au point un instrument capable de garantir un monde stable et un avenir meilleur.

Mon but, aujourd'hui, est d'abord de reconnaître les domaines dans lesquels cette organisation a lancé de grandes initiatives dans divers secteurs présentant pour nous, dans les Îles Marshall, une signification importante et directe. Je voudrais également rappeler brièvement certaines de nos préoccupations liées à notre participation à l'Organisation des Nations Unies; après quoi j'aborderai les questions dont les implications revêtent une incidence critique pour notre survie dans notre pays. Comme les Membres peuvent le noter, quelques-uns de ces points ont été soulevés un certain nombre de fois dans cette instance au cours des précédentes sessions de cette assemblée.

La Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs, qui a achevé ses travaux cette année, revêt une importance toute particulière pour mon pays, et mon gouvernement a l'intention de signer et de ratifier l'accord qui a été achevé l'été dernier. Nous sommes reconnaissants à son président,

l'Ambassadeur Nandan, des Fidji, pour son excellent leadership. Les Îles Marshall ont appuyé sans réserve la candidature de l'Ambassadeur au poste de Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins.

Je tiens à souligner l'aide que nous a fournie le Groupe international d'experts de la Convention sur les changements climatiques. La preuve scientifique qu'ils nous ont apportée afin d'examiner comme il convient la Convention renforce notre conviction qu'il existe des phénomènes d'élévation du niveau de la mer dans nombre de nos îles de faible altitude et dans notre région.

Le risque de voir le Protocole d'alliance des petits États insulaires (AOSIS), connu sous le nom de Mandat de Berlin, perdre de son utilité en raison d'intérêts économiques intransigeants à court terme est pour nous une source de vive préoccupation. S'il s'avérait qu'une telle possibilité, qui découle du simple désir d'augmenter les ventes de pétrole, soit réelle, cela mettrait en péril notre survie. Nous rejetons cette éventualité, et nous demandons instamment que cessent l'ingérence et les tactiques dilatoires qui font obstacle au travail accompli par l'AOSIS et les autres pays concernés. Le niveau accru des destructions provoquées par les ouragans et les tempêtes témoigne de l'urgence de la question. Nous exprimons notre profonde sympathie à nos amis des Caraïbes et des États-Unis qui ont été récemment victimes de ces dévastations.

Le suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui a eu lieu l'année dernière à la Barbade sera examiné par l'Assemblée générale à la présente session. Le programme, qui est ambitieux et complet, a déjà été avalisé et appuyé sans réserve par le Gouvernement des Îles Marshall. À cet égard, je remercie chaleureusement la Présidente de l'AOSIS, S. E. l'Ambassadrice Annette des Îles, de la Trinité-et-Tobago, pour tous les efforts qu'elle a déployés.

Mon gouvernement attend également avec intérêt de recevoir les recommandations faites par la quatrième Conférence sur les femmes qui s'est tenue à Beijing le mois dernier. Nous oeuvrerons étroitement avec les Nations Unies pour faire en sorte que les recommandations présentées par la Conférence soient examinées comme il convient.

Monsieur le Président, nous faisons nôtre sans hésitation la préoccupation que vous avez exprimée dans la déclaration que vous avez prononcée en septembre dernier, et dans laquelle vous soulignez qu'

«Il ne faut rien négliger pour faire en sorte que - tous les États qui ne le sont pas encore deviennent - Membres de l'ONU dans les plus brefs délais.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 1re séance, p. 7*)

Compte tenu de cette opinion, les raisons sous-jacentes à l'inaptitude de nombre de ces pays à devenir Membres de l'ONU devraient être examinées. Ma délégation estime que l'inégalité du fardeau imposé à nombre de pays parmi les moins développés en ce qui concerne le système utilisé actuellement pour établir la quote-part des contributions au budget ordinaire et aux opérations de maintien de la paix fait hésiter certains à occuper la place qui leur revient dans la communauté des nations.

Les Îles Marshall participent activement au Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière des Nations Unies et souscrivent entièrement à la recommandation tendant à ce que le taux plancher actuel soit ou bien aboli, réduit sensiblement, ou bien conçu selon une formule suivant laquelle la quote-part d'un pays serait évaluée en fonction de sa capacité de payer. La prise d'une décision à cet effet par l'Assemblée générale à cette session aiderait certainement à atteindre rapidement cet objectif que vous-même, Monsieur le Président, avez envisagé.

Les iniquités du système actuel en ce qui concerne le taux plancher en vigueur ont également été notées dans plusieurs rapports, y compris celui du Comité des contributions. Ma délégation engage fermement l'Organisation à agir promptement au sujet des recommandations faites par le Comité.

Il est devenu essentiel d'entreprendre certaines réformes structurelles au sein du système des Nations Unies afin de le rendre plus efficace et mieux à même de répondre aux besoins changeants de la société actuelle. Une des questions qui devraient être examinées attentivement est celle qui concerne le Conseil de sécurité, où le concept de membre permanent ne traduit pas, selon nous, une représentation démocratique équitable. Nous n'ignorons pas cependant que les capacités des nations ne sont pas identiques. Nous savons aussi que cette question doit être soigneusement pesée, et que les solutions éventuelles, y compris celle proposée par l'Italie en vue de créer des sous-groupes ou des corps constitués, doivent faire l'objet d'un examen sérieux. Ce faisant, on aiderait en particulier nos propres groupes régionaux. Il faut espérer que le Groupe de travail

de haut niveau pour le Conseil de sécurité agira opportunément afin de trouver des solutions viables et acceptables à cette importante question.

Les divers rapports et propositions mis au point par plusieurs groupes de travail d'autres institutions des Nations Unies donnent également lieu de notre part à un examen attentif. Un aspect qui nous paraît très important concerne la nécessité de déterminer si l'existence de certaines institutions justifie réellement les ressources qui leur sont affectées. Nous devons déterminer honnêtement si les tâches confiées à une institution sont véritablement menées d'une manière utile et si le travail accompli produit des résultats. Tant que la question n'aura pas été examinée comme il convient, le climat de ressentiment et de suspicion persistera, au risque d'avoir des effets néfastes sur le niveau des contributions qu'exige l'appui aux travaux de l'Organisation. Il est nécessaire d'accomplir d'urgence des progrès pour compléter les réformes entreprises.

La Convention sur la diversité biologique et son principe fondamental relatif à la conservation et à l'utilisation durable de nos ressources sont gravement menacés par les activités de l'homme. Il est manifeste d'après les données recueillies dans les Îles Marshall que la contamination nucléaire qui résulte directement des essais d'armes nucléaires effectués dans notre pays a pénétré le réseau alimentaire de base, dont nous dépendons pour notre subsistance, causant, entre autres choses, de graves risques pour la santé des populations.

Il faut également se pencher sur la situation critique de ces groupes de victimes qui, alors que le reste du monde jouissait de nombreux avantages et de la liberté de la période d'après guerre, ont été pris dans le feu croisé des rivalités des superpuissances. Un de ces infortunés groupes était la population des Îles Marshall.

Nous nous employons régulièrement à démêler les nombreuses informations dont nous disposons sur la nature et les conséquences des essais nucléaires effectués dans les Îles Marshall. Ce que nous découvrons nous trouble et nous inquiète, car en plus des regrettables essais nucléaires nous avons découvert des faits qui sont tout aussi, voire plus horribles que les essais nucléaires. C'est avec une extrême peine que je dois révéler aujourd'hui que nous avons découvert, dans l'un des documents du Conseil de tutelle, qu'il avait été confirmé, lors d'une réunion tenue à New York le 10 mai 1954, que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait accepté sur la demande de l'Ambassadeur des États-Unis, M. Lodge, de différer la distribution aux États Membres du texte d'une pétition émanant des Îles

Marshall. Pour faire distribuer cette pétition, qui priait les Nations Unies de mettre immédiatement un terme aux essais, le Secrétaire général devait attendre que soient achevée la série d'essais. Dans cette pétition, la population des Îles Marshall, par l'intermédiaire de ses dirigeants, exprimait ses craintes et ses soucis véritables à la seule institution mondiale qui, pensait-elle, pouvait l'aider. Cependant, les hauts responsables de cette institution, loin d'accorder à cette question l'importance qu'elle revêtait, se sont en fait livrés à un acte particulièrement contraire à l'intégrité de cette noble instance.

Les incidences morales de cet acte, pour inimaginables qu'elles puissent sembler, sont évidentes. Aujourd'hui, j'évoque ici ce problème, et je peux vous assurer que nous continuerons à le faire dans différentes instances de l'ONU et autres instances internationales. Nous le ferons jusqu'au moment où la communauté internationale prendra des mesures pour répondre à nos préoccupations et jusqu'à ce que l'Organisation reconnaisse l'appui que de hauts fonctionnaires ont apporté aux essais nucléaires dans les Îles Marshall.

Nous voulons porter à l'attention de la communauté internationale la réalité et l'ampleur des conséquences de ces essais sur notre santé, notre environnement et notre développement futur en tant que nation. Nous voulons également qu'elle prenne conscience de notre lutte quotidienne pour faire face à une situation dont la nature radiologique continue de nous hanter, dont la complexité pour ce qui est des solutions dépasse de beaucoup notre capacité, et dont la conception visait exclusivement à contrer des hostilités et des tensions qui n'avaient absolument aucun rapport avec les Îles Marshall.

Et donc, lorsqu'ils entendent parler des dangers des radiations, je demande aux États Membres d'y songer en termes de souffrance humaine : essayez d'imaginer les enfants des Îles Marshall nés sans visage, sans os, ou avec des membres en trop ou en moins — les bébés méduses, comme certains se sont mis à les appeler — et le dommage irréparable causé à la santé reproductive de leurs mères.

Je manquerais toutefois à mes devoirs si je ne reconnaissais pas les efforts faits par l'ex-puissance administrante pour répondre à nos problèmes de santé et d'environnement causés par la contamination radioactive. Nous pensons également que la communauté internationale a l'obligation de prendre acte en bonne et due forme de nos préoccupations, et d'assumer un rôle dirigeant et actif pour veiller à ce qu'un processus acceptable visant à rétablir des conditions d'habitation appropriée dans les Îles Marshall soit

lancé rapidement et efficacement. En fait, le système de tutelle de l'ONU elle-même s'est appliqué à notre territoire, et l'Organisation avait donc l'obligation morale et la responsabilité irréfutable, au moment des essais nucléaires, de superviser ces activités et de faire de notre sécurité sa principale préoccupation. À notre avis, cette obligation morale conserve encore toute sa force aujourd'hui.

L'un des événements les plus satisfaisants et qui, je dois l'ajouter, nous donnent quelque espoir, est probablement le fait que l'on prend de plus en plus conscience qu'il faut un effort collectif, et rien de moins, pour se concentrer sur cette question. Le fait que certains pays commencent, fût-ce avec lenteur, à comprendre notre sort et à compatir est des plus encourageant. Cette prise de conscience est clairement manifeste dans leur disposition à inclure nos préoccupations dans des textes internationaux pertinents. Qu'il me soit permis de citer quelques exemples.

La Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, par exemple, a pris spécialement note de la responsabilité de la communauté internationale d'aider les habitants et de rétablir l'environnement des territoires anciennement sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies qui ont été affectés négativement par les programmes d'essais d'armes nucléaires.

À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui a eu lieu cette année à Beijing, il a été reconnu que la notion et la pratique de détérioration de l'environnement étaient incompatibles avec le développement et que l'utilisation et les essais d'armes nucléaires constituaient indéniablement un facteur dans la destruction de l'environnement et le déplacement des populations ainsi que dans la création de graves risques de santé.

Le Forum du Pacifique Sud, qui a eu lieu le mois dernier en Papouasie-Nouvelle-Guinée, a appelé tous les gouvernements et organisations internationales ayant compétence en matière de nettoyage et d'élimination de contaminants radioactifs à fournir une assistance appropriée afin de porter remède à la situation des pays affectés quand ils le demandent. Le Forum a également noté qu'il existait une responsabilité particulière envers les populations des anciens territoires sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies administrés par les États-Unis qui avaient été affectées de manière négative à la suite des essais d'armes nucléaires effectués pendant la période où ils étaient sous tutelle. Cette responsabilité comporte la réinstallation des populations déplacées dans des zones sans danger et le retour à la productivité économique des zones affectées, l'apport de

soins de santé appropriés et l'indemnisation pour les pertes de vies humaines, de terres et de santé.

Notre ancienne puissance administrante, les États-Unis, a également indiqué pendant le dialogue post-Forum qu'elle ne s'opposerait pas à ce que les Îles Marshall étudient la question d'une demande d'assistance d'autres pays ou organisations en ce qui concerne l'élimination des contaminants radioactifs, la réinstallation des populations affectées et la restauration économique de l'environnement. Nous espérons sincèrement néanmoins que les États-Unis ne profiteront pas de cette position pour échapper à leurs obligations. Nous espérons plutôt qu'ils redoubleront d'efforts et qu'en conjonction avec l'aide d'autres pays et organisations internationales, ils apporteront tout leur appui en vue de débarrasser notre pays de contaminants radioactifs.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier l'administration actuelle de s'être montrée prête à reconnaître le rôle du Gouvernement américain dans l'utilisation d'êtres humains pour des expériences sur les radiations, y compris au moins deux cas confirmés de recherche médicale, qui n'ont apporté aucun bénéfice direct aux habitants des Îles Marshall.

La reconnaissance de ces horribles activités est un acte de courage politique de la part du Président Clinton. Pour les Îles Marshall, le Comité consultatif de la Maison Blanche sur les expériences de radiation humaine a dévoilé des informations essentielles concernant les effets de la radiation sur la population et sur l'environnement. Les Îles Marshall sont sensibles au fait que le Gouvernement des États-Unis reconnaisse que Bravo, l'explosion tristement célèbre, n'était pas la seule arme qui ait exposé la population des Îles Marshall et leur environnement à des radiations. Il faut se rappeler que si Bravo était l'équivalent de 1 000 bombes d'Hiroshima, la puissance totale des armes testées dans les Îles Marshall exprimée en mégatonnes dépassait 7 000 bombes d'Hiroshima.

Le fait que nous pouvons maintenant élargir notre discussion sur l'irradiation est une étape importante des relations bilatérales de nos pays. L'irradiation ne sera plus jamais définie en termes de retombées de la seule explosion Bravo, mais inclura désormais les effets cumulatifs de tous les essais et les effets de la contamination résiduelle de l'environnement. Les Îles Marshall attendent avec intérêt de continuer à travailler avec le Congrès des États-Unis et le gouvernement Clinton pour veiller à ce que les recommandations du Comité consultatif soient pleinement mises en oeuvre, y compris la recommandation visant à déterminer

s'il serait approprié d'inclure les populations d'autres atolls vivant au sud et à l'est du site des explosions qui souffrent de troubles très graves de la thyroïde. Nous espérons que la communauté internationale appuiera pleinement ces efforts.

Comme si les quatre décennies qu'a duré notre expérience douloureuse de la pratique terrible des essais nucléaires ne suffisaient pas, le traumatisme lié à une nouvelle série d'essais nucléaires, qui se poursuivront jusqu'en mai prochain, nous a, une fois de plus, été infligé cette année dans notre beau Pacifique. Je parle évidemment de la reprise, cette année, par la France, des essais nucléaires à Mururoa. C'est probablement parce que nous sommes éloignés des centres métropolitains que certains ont tendance à considérer le Pacifique comme le «désert idéal» pour les essais nucléaires, ainsi que l'a récemment affirmé un représentant français. On néglige également trop souvent le fait que tous les pays insulaires, éparpillés sur toute la surface du Pacifique, sont reliés par ce vaste et puissant océan. Des dommages nucléaires infligés à un pays insulaire ont des incidences considérables à long terme sur les autres pays de la région et constituent pour eux d'énormes dangers.

En tant que peuples qui vivent l'expérience cauchemardesque des essais nucléaires, nous ne pouvons accepter et n'accepterons pas le mince argument selon lequel les essais actuels ne portent atteinte à la sécurité d'aucun de nos voisins et amis du Pacifique. Nous ne pouvons pas non plus accepter la poursuite d'une telle pratique irresponsable dans la région. Nous avons dénoncé la reprise de ces essais dès le début de leur annonce et continuerons de le faire.

Nous avons apporté notre appui à la démarche de la Nouvelle-Zélande qui a introduit une instance devant la Cour internationale de Justice contre la France. Nous avons pris cette décision avec beaucoup de regret, car la France a toujours été un partenaire constructif dans nos rapports avec le monde développé. Il nous est simplement incompréhensible que cette grande nation de culture, de science et de beaux-arts puisse nous imposer pareille abomination dans la région du Pacifique. Nous avons protesté auprès des autorités françaises, mais les premiers essais ont néanmoins eu lieu. La Cour a certes refusé d'examiner l'affaire, mais sa décision se fondait uniquement sur des considérations techniques. La France ne doit pas s'imaginer qu'elle a remporté pour autant une victoire, puisque de nombreux juges ont souligné qu'il existait un fondement moral et juridique solide à l'arrêt des essais. Je suis fermement en désaccord avec la déclaration faite ici il y a quelques semaines par le Ministre français des affaires étrangères, qui a prétendu que les essais étaient sans danger pour l'écolo-

gie. Voyez la situation dans les Îles Marshall telle que je viens de la décrire. Nous avons également reçu des documents de divers scientifiques éminents qui, à tout le moins, justifient qu'on fasse preuve de prudence en la matière.

Qui plus est, la France est un État partie à la Convention pour la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud ainsi qu'à la Convention sur la diversité biologique. Le principe de l'évaluation des effets sur l'environnement et l'approche prudente ne sont pas compatibles avec les activités menées par la France à l'heure actuelle. L'offre de réaliser une évaluation des effets après la fin des essais est ridicule, car il pourrait alors être trop tard. Les essais constituent une violation des traités, ils portent atteinte à notre environnement, et je crois qu'ils représentent aussi une violation de nos droits de l'homme. Les essais doivent cesser. Ils doivent cesser maintenant.

La voix collective des dirigeants des pays du Forum du Pacifique Sud a été entendue : une déclaration a été publiée au cours de la réunion tenue en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour exprimer leur indignation extrême face à la reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique. Ils ont exigé que la France s'abstienne de procéder à tout nouvel essai. Ce sentiment d'indignation a été surtout accentué par l'intransigeance de la France et de la République populaire de Chine qui persistent dans la réalisation de leurs essais nucléaires malgré les vives réactions exprimées dans la région du Pacifique. Le gouvernement de mon pays appuie la décision annoncée la semaine dernière par le Président du Forum, Sir Julius Chan, selon laquelle la France ne sera plus invitée au dialogue qui aura lieu dans le cadre du Forum.

Nous soutenons pleinement la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous oeuvrons aussi activement à la réalisation d'une percée dans les négociations relatives à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Nous prenons également acte de l'appui que nous ont apporté les dirigeants et les peuples du monde épris de justice et d'équité et soucieux des autres, qui ont condamné et continuent de condamner cette série anachronique d'essais effectués dans le Pacifique. Nous associons notre voix à la leur.

La présente session offre à la communauté des nations une occasion unique d'examiner notre bilan. En tant qu'institution de gestion du monde, l'ONU doit examiner attentivement ses points forts et faire fond sur eux. De même, elle doit accorder une attention particulière à ses faiblesses et à ses insuffisances afin qu'elle puisse continuer à offrir un

espoir, une vigueur et une direction des plus nécessaires aux nations du monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, S. E. M. Choi Su Hon.

M. Choi Su Hon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, j'aimerais d'abord vous féliciter, M. Diogo Freitas do Amaral, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session, qui illustre la profonde confiance qu'ont en vous les États Membres de l'ONU. Nous espérons que, grâce à vos efforts, la présente session s'achèvera sur de bons résultats.

J'aimerais également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les activités et les efforts qu'il déploie pour le renforcement de l'ONU et le raffermissement de sa responsabilité et de son rôle.

Cinquante ans se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la création de l'ONU. Tous les peuples de notre planète se rappellent ces journées historiques avec des sentiments inhabituels.

Au cours des cinq dernières décennies, les peuples du monde ont emprunté la voie de l'indépendance et de la souveraineté, de la paix et du développement, et ce processus les a aidés à confirmer davantage leur détermination et leur attachement à créer un monde nouveau, libre et pacifique.

Pour le peuple coréen, les cinq dernières décennies ont été une période de dur combat contre toutes sortes d'épreuves et de difficultés et une période de succès et de victoires remportés avec fierté dans la réalisation de l'indépendance sous la bannière du *Juche*.

Toute la population de la République populaire démocratique de Corée a célébré le cinquantième anniversaire de la fondation du Parti des travailleurs de Corée en participant avec une grande fierté et une grande confiance nationales à un grand festival de la victoire, organisé dans la foulée du cinquantième anniversaire de la libération de la Corée.

Le renforcement et la consolidation de notre parti ainsi que le progrès et la prospérité que connaît notre République sont le fruit remarquable de l'idée exceptionnelle et de la

direction avisée du grand dirigeant qu'a été le camarade Kim Il Sung et du dirigeant suprême qu'est le camarade Kim Jong Il.

Le dirigeant respecté et bien aimé qu'a été le camarade Kim Il Sung a consacré sa vie entière à la prospérité de la patrie et au bonheur de son peuple, à la paix mondiale et à la cause commune de l'humanité, et a accompli des exploits immortels qui seront consignés dans les annales de l'histoire. Notre grand dirigeant est le sauveur de notre nation coréenne, la nation Tan'gun, et le père fondateur de la Corée socialiste. Ses grands exploits révolutionnaires demeureront immortels, à l'égal de son auguste nom. Le grand dirigeant qu'a été le camarade Kim Il Sung est toujours parmi nous.

Plus d'un an s'est écoulé depuis la mort de notre respecté et bien-aimé camarade Kim Il Sung, durant lequel il ne s'est produit ni vide politique ni instabilité dans notre société; tout s'est bien passé dans tous les domaines : politique, économique, militaire et culturel.

Notre propre style de socialisme, fondé sur le concept de *Juche*, a fait des progrès constants grâce au respecté général Kim Jong Il, qui, depuis plus de trois décennies, dirige énergiquement toutes les affaires de notre parti et de notre État, y compris les affaires militaires et étrangères, années durant lesquelles il a travaillé constamment avec le grand dirigeant, le camarade Kim Il Sung, pour le bien-être du peuple.

Le respecté général Kim Jong Il est le dirigeant suprême de notre parti et de notre État et le commandant suprême de nos forces armées révolutionnaires. Il pratique une politique bienveillante d'amour et de confiance dans le peuple, se fondant sur la loyauté et la piété filiale sans limite, ainsi que sur les nobles obligations morales envers le dirigeant paternel.

C'est une grande chance et une bénédiction exceptionnelle pour notre peuple que d'avoir le camarade Kim Jong Il, le grand dirigeant de notre parti et de notre peuple, en tant que dirigeant suprême. Aujourd'hui, notre peuple voue un respect et une confiance absolus au respecté général Kim Jong Il, qui mène avec succès la cause révolutionnaire du *Juche*, lancée par le dirigeant paternel, et lui confie sa destinée; et, sous sa direction, il va fermement de l'avant.

Rassemblé autour du respecté dirigeant suprême, le camarade Kim Jong Il, dans une unité sans faille, notre peuple fera de notre patrie un pays plus prospère et défendra et glorifiera notre propre style de socialisme axé sur les

masses populaires, indépendant et unique, conformément aux enseignements donnés toute sa vie durant par le dirigeant paternel.

C'est avec une grande fierté mêlée d'une grande amertume que nous nous remémorons les 50 dernières années.

Comme l'Assemblée le sait, la division du pays et de la nation a imposé la catastrophe de la guerre au Nord et au Sud de la Corée. En conséquence, les deux côtés souffrent toujours aujourd'hui de la tragédie de la méfiance et de la confrontation, alors que le monde évolue vers la détente et la paix. Il est, en effet, aberrant que l'héritage de la guerre froide, qui remonte aux années 40, se poursuive dans les années 90, et il n'y a donc aucune justification pour que cela continue. L'échec de la réunification coréenne fera perdurer indéfiniment l'instabilité dans la péninsule, ce qui ne contribuera pas à la paix dans le Nord-Est de l'Asie ni dans le reste du monde.

Depuis les premiers temps de la division nationale, le dirigeant respecté et aimé, le camarade Kim Il Sung, a présenté un certain nombre de propositions raisonnables en vue de la paix et de la réunification pacifique du pays et a consacré tous ses efforts à la réalisation de cet objectif jusqu'à son dernier souffle. En particulier, il y a 15 ans, le dirigeant paternel a présenté une proposition de réunification nationale, au moyen d'une confédération fondée sur le concept «une nation, un État», deux systèmes et deux gouvernements. Cette proposition reflète pleinement la réalité dans le Nord et le Sud de la Corée, caractérisée par les divergences sur les idées et les systèmes politiques, ainsi que par l'aspiration du peuple coréen à la réconciliation nationale et à la réunification, basée sur le principe qu'aucune partie ne conquerra l'autre ni sera conquise par elle.

Soutenant le Programme en 10 points pour la grande unité de la nation tout entière et la réunification de la patrie, proposé par le respecté et vénéré dirigeant, le camarade Kim Il Sung, et conformément aux trois principes d'indépendance, de réunification pacifique et de grande unité nationale et à la proposition en vue d'une réunification confédérée, nous déploierons tous nos efforts pour réaliser l'unité de l'ensemble de la nation, fondée sur le patriotisme et l'esprit d'indépendance nationale, et pour établir un État de Corée indépendant, pacifique et neutre réunifié.

Il n'y a aucun changement dans notre position quant au dialogue Nord-Sud. Nous sommes prêts à le reprendre lorsque le climat propice à ce dialogue sera instauré. Cependant, le dialogue Nord-Sud, qui a été entamé après des

efforts soutenus, a été anéanti par les autorités sud-coréennes et le climat ne se prête pas encore à la reprise d'un tel dialogue.

Lorsque notre dirigeant paternel est décédé, les chefs d'État et de gouvernement du monde, même ceux dont les pays n'ont pas de relations diplomatiques avec le nôtre, ont exprimé leurs condoléances à l'occasion de sa disparition. Toutefois, les autorités sud-coréennes, au lieu d'exprimer leurs condoléances à l'occasion du malheur de leurs compatriotes, ont déclaré l'état d'urgence sur le territoire de la Corée du Sud, pointant leurs canons vers notre République. Pire encore, elles ont réprimé la population sud-coréenne qui pleurait la mort du père de la nation. Néanmoins, les autorités sud-coréennes refusent toujours de s'excuser de ce crime grave et immoral, à cause duquel elles se voient dénier une place dans tout dialogue, par le peuple coréen, tant dans le Nord et le Sud du pays qu'à l'étranger. Si les autorités sud-coréennes sont sincères dans leur volonté de dialogue avec nous, tout ce qu'elles ont à faire, dans un premier temps, est de présenter leurs excuses pour le crime qu'elles ont commis envers leurs compatriotes.

Une autre pierre d'achoppement importante à la reprise du dialogue intercoréen et à la réunification est la loi sur la sécurité nationale sud-coréenne, qui définit les compatriotes du Nord comme des ennemis et qui pénalise tout contact ou dialogue de Sud-Coréens avec les gens du Nord. La loi sur la sécurité nationale ne laisse aucune place aux droits élémentaires à la démocratie et à la liberté en Corée du Sud, aujourd'hui. Cette loi médiévale est invoquée pour réprimer et pour persécuter un grand nombre de gens, notamment des jeunes et des étudiants qui demandent la démocratisation de la société sud-coréenne et des patriotes favorables à la réunification qui ont visité le Nord. Cela a mené à un gel total et à un blocus des dialogues, contacts et échanges divers entre le Nord et le Sud. Tout cela montre que tant que la loi sur la sécurité nationale demeurera en vigueur, violant sans merci les droits de l'homme et envenimant le dialogue entre les partenaires, la liberté et la démocratie seront impensables en Corée du Sud et que le dialogue Nord-Sud et la réunification nationale pacifique seront tout simplement irréalisables.

Des voix réclamant l'abolition de la loi sur la sécurité nationale se font entendre, non seulement en Corée du Sud mais aussi dans d'autres régions du monde. L'année dernière, le Département d'État des États-Unis a prié instamment, à deux reprises, les autorités sud-coréennes d'abolir leur loi sur la sécurité nationale, et de nombreux délégués ont demandé son abrogation à des réunions de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme. Il

n'existe aucune justification au maintien de la loi sur la sécurité nationale, qui est anachronique et inique. Pour que puissent s'instaurer le dialogue et les contacts, la liberté de déplacement et les échanges entre le Nord et le Sud de la Corée, toutes les barrières juridiques et physiques, telles que la loi sur la sécurité nationale et le mur matériel qui divise la péninsule coréenne, doivent être éliminées dans les plus brefs délais.

La priorité essentielle dans tout ordre du jour visant à assurer la paix et la sécurité et à accélérer la réunification nationale dans la péninsule coréenne est l'établissement d'un nouvel accord de paix. À cet égard, comme nous l'avons dit clairement, à plusieurs reprises, le système périmé de l'armistice coréen devrait être remplacé par un nouvel accord de paix entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, qui sont responsables au premier chef de la paix dans la péninsule coréenne. Le Nord et le Sud de la Corée ont, en décembre 1991, adopté l'Accord de réconciliation, de non-agression, de coopération et d'échanges entre le Nord et le Sud, qui constitue de facto un accord de paix intercoréen écrit. Tout ce que le Nord et le Sud ont à faire est de mettre en oeuvre cet accord de paix qui engage les deux parties à la non-agression.

Ce qui reste à faire maintenant, c'est que la République populaire démocratique de Corée établisse un nouvel accord de paix avec les États-Unis, qui détiennent le véritable commandement militaire en Corée du Sud. Ce processus ne peut être différé plus longtemps, compte tenu non seulement de la tendance actuelle d'une évolution vers la paix et la détente et d'un éloignement de la confrontation, mais du contexte actuel de la mise en oeuvre de l'Accord-cadre entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

Les États-Unis doivent assumer leur responsabilité et leur rôle dans l'élaboration d'un nouvel accord de paix qui remplacera le système d'armistice, héritage typique de l'époque de la guerre froide qui subsiste toujours dans la péninsule coréenne. Une fois que des mécanismes juridiques et institutionnels en vue d'un tel accord de paix auront été mis en place entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, la tension dans la péninsule coréenne sera radicalement désamorcée. Cela, à son tour, facilitera la mise en oeuvre sans heurt de l'accord intercoréen et contribuera à stabiliser la situation dans le Nord-Est de l'Asie ainsi que dans le Pacifique.

Lorsque la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis oeuvreront ensemble dans la confiance mutuelle, ils pourront résoudre les problèmes en

suspens dans la péninsule coréenne. Cela a été démontré par le processus de règlement de ce qu'on appelle la question nucléaire dans la péninsule coréenne, qui a suscité à un certain moment de graves préoccupations au sein de la communauté mondiale.

La République populaire démocratique de Corée et les États-Unis ont signé l'Accord-cadre à Genève en octobre 1994, et depuis lors, ils ont tous deux pris des mesures concrètes pour le mettre en oeuvre. Nous avons honoré notre engagement et gelé nos réacteurs à graphite et leurs installations connexes, et pendant ce temps-là les États-Unis progressaient dans leur projet concernant le réacteur à eau légère qui doit être fourni à la République populaire démocratique de Corée et dans un certain nombre d'autres domaines convenus.

La République populaire démocratique de Corée s'est, en fait, pleinement acquittée de ses obligations au titre de l'Accord-cadre signé entre elle et les États-Unis, ce qui va, bien sûr, bien au-delà des obligations incombant à un État signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aux termes de l'Accord de garanties signé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Il n'y a aucun problème complexe qui ne puisse être réglé sans heurt si les engagements internationaux sont mis en oeuvre avec la même sincérité que la République populaire démocratique de Corée l'a fait. La question qui se pose maintenant est de savoir ce que vont faire les États-Unis par la suite, ce que nous ne manquerons pas de suivre de près.

Si les États-Unis restent aussi sincères dans leur démarche qu'ils l'ont été pendant leurs discussions avec la République démocratique populaire de Corée sur la question nucléaire, les questions relatives à l'instauration d'un nouvel accord de paix dans la péninsule coréenne seront sûrement résolues sans heurt.

Le maintien de l'armistice en Corée perpétue l'état de belligérance entre la République démocratique populaire de Corée et les Nations Unies. L'instauration d'un nouvel accord de paix dans la péninsule de Corée est une question qui mérite l'attention appropriée de l'ONU, qui doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser sa concrétisation.

C'est là la seule route logique tant pour ce qui est de faire table rase de la relation malsaine que l'ONU a entretenue dans le passé avec la République démocratique populaire de Corée, un digne État Membre des Nations Unies, qu'à la lumière de la mise en oeuvre de la résolution

3390 B (XXX), qui demande la dissolution du Commandement des Nations Unies et le remplacement de l'Accord d'armistice par un accord de paix.

Les Nations Unies devraient avoir le courage de faire tout ce qu'elles peuvent pour éliminer l'ancien héritage de la guerre froide et pour aider à la création d'un nouvel accord de paix dans la péninsule de Corée.

Je saisis cette occasion pour exprimer nos profonds remerciements aux chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux peuples de nombre de pays pour leur appui, leur encouragement et la solidarité inébranlable dont ils ont fait montre à l'égard du peuple coréen et de sa juste cause en faveur de la paix dans la péninsule coréenne et de la réunification pacifique de la Corée.

Au moment de son cinquantième anniversaire, l'ONU devra surmonter de grands obstacles si elle veut contribuer plus activement et plus efficacement à la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde, au progrès du développement social et économique et à la prospérité de l'ensemble de l'humanité. Conformément aux buts et principes de sa Charte, l'ONU devrait contribuer substantiellement aux efforts de tous les pays et de toutes les nations pour préserver l'indépendance nationale et la souveraineté et pour édifier un monde nouveau, libre et pacifique, exempt de toutes les formes de domination ou d'emprise.

Une priorité importante de l'ONU, si elle veut bien entendu s'acquitter de sa mission et de son rôle, est de s'assurer que l'application du principe de la justice et de l'équité soit garantie. La justice et l'équité internationales sont un aspect vital des activités de l'ONU. Cependant, une minorité de grandes puissances font usage de leurs privilèges et font preuve d'un comportement despotique, contraire à la Charte des Nations Unies, alors qu'une majorité de nations petites et faibles se voient refuser la position qui devrait leur être reconnue. Pis encore, des événements intolérables sont survenus, qui ignorent de façon flagrante la volonté des pays en développement et trahissent leurs intérêts.

L'ONU devrait s'abstenir de tout acte contraire aux principes de la justice et de l'équité internationales dans ses activités, et, de plus, elle devrait s'abstenir d'appliquer une dualité de normes qui permet à certains pays de profiter des Nations Unies en poursuivant leurs propres fins politiques.

L'ONU devrait respecter la souveraineté et les intérêts des petits pays et traiter tous les pays sur un pied d'égalité; elle devrait se montrer digne du prestige que lui confère son

statut d'organe mondial contribuant substantiellement à la paix et à la sécurité mondiales, au développement économique de chaque pays et au bien-être accru des peuples. Beaucoup de pays dans le monde d'aujourd'hui sont tout à fait en droit d'exiger la restructuration et la démocratisation de l'ONU. Celle-ci sera incapable de s'acquitter de sa mission et de son rôle à moins de s'adapter aux changements de l'époque, de se montrer à la hauteur des aspirations de l'humanité et de revoir certaines structures et certaines sources d'autorité qui ne conviennent pas.

La restructuration du Conseil de sécurité est essentielle à la démocratisation des Nations Unies.

Un des points essentiels de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité est la priorité à accorder aux pays en développement, qui forment une majorité absolue de Membres des Nations Unies, et d'appliquer le principe d'une distribution régionale équitable en tenant dûment compte du nombre de pays dans chaque région. Un pays comme le Japon, qui ne s'est pas encore assez excusé de ses torts passés, prétendant en faire table rase, n'a pas le droit de devenir un membre permanent du Conseil de sécurité. L'abrogation du système de veto permettra de faire disparaître la principale pierre d'achoppement à la démocratisation des Nations Unies et à l'élimination de l'héritage de la guerre froide, qui a encouragé des actions hégémonistes et despotiques d'une minorité de grandes puissances. En même temps, le pouvoir et l'autorité du Conseil de sécurité devraient être réduits, tandis que les pouvoirs de l'Assemblée générale devraient être accrus, et il faudrait donner plein accès aux travaux du Conseil de sécurité, y compris à ses consultations officieuses. Pour qu'une résolution du Conseil de sécurité adoptée au nom des Nations Unies et demandant l'application de sanctions ou l'usage de la force contre l'un de ses Membres puisse entrer en vigueur, la résolution devrait être approuvée par plus des deux tiers des États Membres à l'Assemblée générale.

Le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, est encore l'un des plus importants problèmes auxquels les Nations Unies restent confrontées.

Un certain nombre de signes de progrès dans le domaine du désarmement sont apparus depuis la fin de la guerre froide. Cependant, le processus de réduction des armes nucléaires n'avance qu'à pas de tortue, et la définition de la démarche qui devrait être adoptée à l'égard de l'existence même des armements nucléaires reste insaisissable. La poursuite inlassable, par les États nucléaires, de leurs monopoles respectifs de capacités nucléaires ne fait

qu'entretenir pour nous le danger de guerre nucléaire et de prolifération nucléaire.

Les États dotés d'armes nucléaires doivent changer de cap et se montrer à la hauteur des désirs et des aspirations de l'humanité, qui veut vivre en paix sur cette planète en menant à bien l'abolition universelle et totale des armes nucléaires conformément aux tendances actuelles en faveur de la création de zones dénucléarisées pacifiques.

Aujourd'hui, la question du développement a acquis une dimension très sérieuse pour la majorité absolue des pays en développement. Il est en effet encourageant de noter que l'élaboration de l'Agenda pour le développement, amorcée à l'initiative des pays en développement, est maintenant en plein essor en vue de l'amélioration des fonctions et du rôle des Nations Unies dans le domaine du développement.

Pour que l'Agenda pour le développement contribue substantiellement aux initiatives de développement dans les pays en développement, il devrait être axé en premier lieu sur la création de relations économiques internationales équitables et tenir compte des écarts existant entre les riches et les pauvres, entre le Nord et le Sud. En même temps, nous ne devrions permettre aucune tentative d'utiliser le développement comme un moyen de s'ingérer dans les affaires internes d'autres pays en l'associant à une prétendue protection des droits de l'homme.

Aujourd'hui, les pays non alignés et autres pays en développement déploient beaucoup d'énergie pour parvenir à la coopération Sud-Sud et établir l'ordre économique Sud-Sud. Les Nations Unies devraient accorder la priorité à la solution des questions de développement et prendre des mesures concrètes pour aider à instaurer des relations économiques internationales justes et équitables qui permettraient aux pays en développement de réussir dans leurs initiatives de développement et d'encourager la coopération Sud-Sud.

À l'heure actuelle, l'indépendance nationale et la souveraineté de plusieurs pays sont foulées aux pieds impitoyablement dans différentes régions du globe, et des différends et des conflits, d'origine tant religieuse et ethnique que régionale, qui dans certains cas dégénèrent en guerres catastrophiques, se poursuivent sans relâche. Il est certes triste de voir que la paix et la sécurité sont mises en lambeaux et que les peuples sont victimes de catastrophes.

Nous pensons que les conflits entre les pays et les nations devraient être réglés de façon pacifique par le

dialogue et les négociations conformément aux intérêts des peuples des pays concernés.

Aujourd'hui, tous les pays épris de paix et de justice et toutes les nations du monde livrent une lutte acharnée pour instaurer un nouveau monde indépendant capable de surmonter les défis et les difficultés, en regardant venir le XXIe siècle animés d'un véritable esprit d'optimisme.

Nous appuyons activement la juste cause des peuples des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité commune dans leur région, et la juste cause de tous les autres peuples asiatiques en faveur de l'édification d'une Asie renouvelée, indépendante et prospère.

Nous appuyons les peuples arabes dans leur lutte pour un règlement juste et complet de la question du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, ainsi que les peuples africains pour l'énergie qu'ils consacrent au développement de leurs pays, surmontant pour ce faire tous les obstacles sociaux et économiques.

Nous exprimons vivement notre appui et notre encouragement au peuple cubain dans sa juste cause, qui est de préserver de façon inébranlable la souveraineté du pays et les acquis du socialisme; nous sommes également solidaires avec les peuples latino-américains dans leurs initiatives en vue de la paix et de la prospérité dans leur région.

Nous soutenons les peuples des pays non alignés et des autres pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser leur développement socio-économique et instaurer un ordre politique et économique international équitable.

Le Gouvernement et le peuple de la République populaire démocratique de Corée apportent et continueront d'apporter leur soutien actif et solidaire aux peuples du monde entier dans leurs efforts d'édification d'une société nouvelle et d'un monde indépendant opposés à toutes formes de domination et de soumission.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements à l'Organisation des Nations Unies, à ses institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales, y compris le Département des affaires humanitaires, ainsi qu'aux divers gouvernements pour les mesures à caractère humanitaire qu'ils ont prises à la suite des dégâts causés par les récentes inondations dans notre pays.

La politique étrangère du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée demeure inchangée. L'indépendance, la paix et l'amitié promues par le grand leader, le camarade Kim Il Sung, sa vie durant, et actuellement mises en oeuvre par le dirigeant suprême respecté, le camarade Kim Jong Il, constituent la pierre angulaire et le principe de la politique étrangère du Gouvernement, dont la pertinence et la vitalité ont déjà été puissamment illustrées dans la réalité.

L'indépendance est vitale à la vie de notre république et elle est le facteur essentiel de sa politique interne et externe. La politique d'indépendance de la République populaire démocratique de Corée non seulement garantit le caractère unique et la stabilité de notre système socialiste spécifique mais apporte aussi une contribution substantielle à la paix et à la sécurité en Asie du Nord-Est et dans le reste du monde.

Grâce aux enseignements de notre père qu'était le dirigeant camarade Kim Il Sung, et sous la direction éclairée du respecté dirigeant suprême, le camarade Kim Jong Il, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée continuera comme auparavant de respecter son ferme engagement pour l'indépendance, de nouer des liens avec les peuples de tous les pays du monde qui défendent l'indépendance, de renforcer les relations d'amitié et de coopération qu'il entretient avec eux et d'accomplir en toute bonne foi ses tâches au service de la cause commune de l'humanité pour la paix et la sécurité internationales.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite assurer l'Assemblée que, de concert avec les autres délégations, elle s'efforcera sincèrement d'assurer le succès de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Niger, S. E. M. Bazoum Mohamed.

M. Mohamed (Niger) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter, au nom de ma délégation, mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies durant sa cinquantième session. Le choix porté sur votre personne est d'autant plus révélateur de l'estime que la communauté internationale vous porte et qu'elle porte à votre pays, le Portugal, qu'il coïncide avec la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Soyez assuré du soutien et de la pleine coopération de la délégation du Niger.

À votre prédécesseur, le Ministre Amara Essy, qui vient d'ajouter à sa riche carrière les actions remarquables d'un mandat bien rempli, j'adresse mes voeux les plus ardents de réussite dans les actions futures qu'il aura à entreprendre.

Je voudrais, en cette année charnière de la vie de notre organisation, rendre un hommage mérité au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le dynamisme et l'efficacité avec lesquels il s'acquitte de son mandat à la tête de notre organisation.

Cinquante années se sont écoulées depuis la création, en 1945, de l'Organisation des Nations Unies à San Francisco. C'est dire que la présente session nous offre une occasion unique de mesurer l'importance du geste historique qui a conduit les dirigeants de l'époque à créer l'Organisation, mais également de renouveler notre foi dans les idéaux et principes contenus dans sa Charte qui constitue, sans aucun doute, l'un des documents les plus importants dont dispose l'humanité pour construire le monde de demain. Pour les jeunes États comme le Niger, qui a accédé à la souveraineté internationale il y a de cela 35 ans, il serait injuste de ne pas mentionner ici le rôle moteur que l'Organisation des Nations Unies a joué en faveur de l'émancipation des peuples et son apport inestimable au progrès de l'humanité en tant que creuset de la coopération internationale dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Cinquante années après sa création, les dangers de la guerre froide qui ont longtemps paralysé son fonctionnement ont disparu, ouvrant en principe la voie à des relations plus saines et plus constructives entre les États. Ce nouveau climat a permis, il y a un an, à notre organisation d'accueillir avec émotion l'Afrique du Sud, après avoir combattu avec succès le système de l'apartheid, mettant ainsi fin à l'une des questions les plus douloureuses inscrites depuis bien des années à son ordre du jour.

Depuis la Conférence de Madrid, le Moyen-Orient s'est également orienté vers une dynamique irréversible de paix couronnée par la signature, le 13 septembre 1995, des accords sur l'autonomie de la bande de Gaza et de Jéricho.

Mais ce nouveau climat a également engendré des dangers d'un autre type, aussi redoutables que ceux de la période de la guerre froide et qui perturbent tout autant la quiétude de bien de peuples : des conflits où se mélangent nationalismes, rivalités ethniques et intolérances religieuses ont éclaté dans beaucoup de régions du monde; la démocratie, malgré les progrès qu'elle a enregistrés, éprouve bien

des difficultés à s'enraciner dans des pays où l'aggravation de la pauvreté, la malnutrition, les maladies, la dégradation de l'environnement administrent leur lot de souffrances insoutenables.

C'est dire que le contexte global de la présente session de l'Assemblée générale ne doit pas susciter que de l'optimisme; cette session doit permettre une analyse féconde qui ouvrira la voie à l'édification d'un monde qui serait débarrassé des atrocités, qui épargnerait à l'homme les souffrances et dans lequel triompheraient les idéaux de paix, de développement véritable et de justice.

La situation de mon pays, le Niger, reste, à l'instar de celle de nombreux États africains, marquée par des difficultés de tous ordres découlant d'une conjoncture économique catastrophique. La dévaluation de 50 % de notre monnaie — le franc CFA —, intervenue en janvier 1994, a porté un coup sévère au niveau de vie des populations.

M. Odlum (Sainte-Lucie), Vice-Président, assume la présidence.

La relance de l'économie escomptée à travers cet ajustement monétaire plutôt drastique tarde à se réaliser tant il est vrai que le caractère collectif et uniforme de la mesure était loin de cadrer avec les situations spécifiques des différents pays affectés. Le Niger n'étant pas susceptible de compter sur une amélioration significative de ses exportations de matières premières a vu *a contrario* croître plus que de raison la pression du service de sa dette extérieure et le coût de ses importations. Malgré cela, mon gouvernement, de concert avec les institutions de Bretton Woods, s'est engagé dans la mise en oeuvre d'un programme d'ajustement structurel de l'économie basé sur une politique de restructuration systématique du secteur public et parapublic, d'une part, et d'équilibrage des agrégats macro-économiques, d'autre part, fondé sur une amélioration sensible des recettes de l'État et une maîtrise des dépenses publiques.

Au plan politique, le processus démocratique engagé depuis 1990 se poursuit en s'approfondissant, même s'il reste passablement marqué par les facteurs caractéristiques des débuts de toute expérience, en l'occurrence excès et abus des libertés nouvellement acquises, propension à l'impunité civique, corporatismes excessifs de tous ordres, développement des particularismes, etc. Mais l'existence de syndicats actifs, d'une presse indépendante et libre, d'une société civile dynamique constitue la base d'une trame permanente de démocratie, à même de faire respecter l'état

de droit et de concourir à l'éclosion progressive d'une culture démocratique.

Après moins de quatre années de démocratie institutionnalisée, le Niger a organisé une élection présidentielle et des élections législatives. L'organisation des dernières élections législatives anticipées de janvier 1995 avait été confiée à une commission électorale indépendante dirigée par un magistrat et composée principalement de personnes relevant du monde des organisations non gouvernementales et des organisations de défense des droits de l'homme et de promotion de la démocratie.

Plusieurs observateurs internationaux ont assisté au vote et tous, de façon unanime, en ont dit qu'il fut un modèle de transparence et d'équité. Ces élections ont conféré la majorité au sein du Parlement aux partis de l'opposition. Aussi, depuis cette date, le Niger vit-il sous l'empire d'un régime où la majorité présidentielle ne coïncide pas avec la majorité parlementaire. Ce régime dit de cohabitation est la forme la plus délicate de la distribution des pouvoirs constitutionnels ainsi que des rapports entre les différentes institutions de la République. Malgré toutes les difficultés inhérentes à l'exceptionnelle délicatesse et au caractère inédit de cette expérience, les mécanismes de fonctionnement démocratique des institutions n'ont jamais été pris en défaut.

La Cour suprême, qui est l'institution chargée d'interpréter la Constitution et de dire le droit pour assurer le fonctionnement des institutions de la République, a été appelée à jouer un rôle crucial. Cette référence systématique aux mécanismes du droit a été une option de principe soutenue par toute la classe politique et constituée à ce titre la marque de l'attachement de celle-ci à l'état de droit et à la stabilité ainsi qu'à la sécurité du pays.

C'est justement au nom de la stabilité et de la sécurité du pays que mon gouvernement a engagé tous les efforts qui ont fini par conduire à l'accord du 24 avril 1995 entre lui et les responsables de la rébellion touareg organisée au sein de l'Organisation de la résistance armée (ORA). En effet, comme l'Assemblée le sait certainement, depuis 1991, est née dans le Nord du Niger une rébellion armée se réclamant de la communauté touareg revendiquant, au nom de celle-ci, l'instauration d'un régime politique fédéral, seul à même, à ses yeux, d'assurer aux populations dont elle se réclame leur libre prise en charge. Les discussions engagées avec les responsables de la rébellion ont constamment mis en avant la nécessité d'éviter une effusion inutile de sang et de privilégier le dialogue en faisant prévaloir les intérêts majeurs du pays. Grâce aux efforts de médiation des pays

amis que sont l'Algérie, le Burkina Faso et la France auxquels il me plaît de réitérer une fois de plus toute la gratitude du peuple nigérien, nous avons pu signer, le 24 avril 1995, un accord de paix définitive. Cet accord, fondé sur le principe du respect de la Constitution consacrant l'indivisibilité de la République, met l'accent sur deux éléments principaux : premièrement, au plan politique, l'accord recommande l'accélération de la mise en place des structures décentralisées et une dévolution conséquente des pouvoirs administratifs et politiques à ces structures; deuxièmement, au plan économique, l'accord recommande la mise en oeuvre d'un programme spécial de promotion économique et sociale de la zone du Nord.

Si, en ce qui concerne le premier aspect des engagements pris dans le cadre de cet important accord, la responsabilité du Gouvernement est quasi exclusive, il n'en va pas de même en ce qui concerne le deuxième aspect. En effet, c'est l'évidence même que les mobiles de cette rébellion, née au moment où justement le pays s'est engagé dans la voie de la démocratie et de l'institutionnalisation des libertés, sont avant tout économiques. La zone septentrionale du Niger aura été, ces dernières années de sécheresses cycliques, une zone de grande précarité liée au bouleversement complet de l'écosystème. Le pastoralisme devenu plus que problématique a condamné les communautés nomades à l'errance, induisant chez celles-ci un sentiment de mal vivre qui a tôt fait de déboucher sur des revendications identitaires. La seule façon de s'attaquer adéquatement à la rébellion qui n'est, somme toute, que le symptôme des difficultés réelles auxquelles sont confrontées ces populations c'est de ramener l'espoir dans toutes ces régions déshéritées.

Aussi est-ce la raison pour laquelle l'accord de paix a prévu d'organiser, les 30 et 31 octobre 1995, une table ronde de l'ensemble des pays et institutions liées au Niger en vue de l'élaboration d'un programme spécial de développement de la zone Nord.

Qu'il me soit permis de lancer un appel à tous ceux qui voudraient aider le Niger à rétablir définitivement et à consolider cette paix si chèrement acquise pour qu'ils veuillent bien apporter leur concours à l'entreprise ainsi envisagée.

Sur le plan international, les conflits tragiques au Rwanda, en Somalie, au Libéria, en ex-Yougoslavie, pour ne citer que ceux-là, témoignent avec éloquence de la fragilité de l'ordre international né de la fin de la guerre froide, mais aussi de l'incapacité des structures actuelles à apporter une réponse collective adéquate là où les équilibres

nationaux sont rompus et où des conflits internes ont engendré d'indicibles souffrances.

La situation qu'a connue le Rwanda est de celles qui, compte tenu de leur gravité et des atteintes qu'elles portent aux principes qui servent de fondement à notre organisation, méritent qu'une attention particulière leur soit accordée. Mon pays suit avec beaucoup d'attention les efforts entrepris depuis une année par les autorités du Rwanda pour surmonter les séquelles des tragiques événements qui s'y sont déroulés et pour consolider l'oeuvre de réconciliation nationale et de paix durable.

La situation au Libéria vient de connaître, après une série d'initiatives ayant abouti à la mise en place du nouveau Conseil d'État, une évolution positive réelle. C'est pour moi l'occasion d'adresser mes félicitations à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à tous ceux dont le concours aura été si utile, en particulier au Président du Nigéria, M. Sani Abacha et au Président du Ghana, M. Rawlings. Je voudrais saluer le courage du peuple libérien et l'inviter à persévérer dans la voie de la paix et de l'espoir si chèrement retrouvée.

Ailleurs, en Angola, le Niger suit avec satisfaction les progrès enregistrés dans le sens de la paix et exprime ses félicitations au Président dos Santos et à M. Savimbi. Le Niger suit avec une égale attention l'évolution de la situation au Sahara occidental et déplore la lenteur du processus de retour à la paix. S'agissant des sanctions imposées à la Libye par le Conseil de sécurité, le Niger estime que les propositions constructives faites par les autorités de ce pays constituent une base sérieuse en vue du dénouement de cette crise, dont les conséquences pèsent lourdement sur la population libyenne ainsi d'ailleurs que sur les pays voisins, comme le Niger.

Hors du continent, le Niger s'était félicité de la signature, le 13 septembre 1993, à Washington, des Accords portant autonomie de la bande de Gaza et de Jéricho entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël. La dynamique qui s'en est suivie vient d'enregistrer, très laborieusement il faut le reconnaître, une étape importante suite à l'Accord signé le 28 avril dernier à Washington portant sur l'extension de l'autonomie à la Cisjordanie.

La longue tragédie dans laquelle est plongée la Bosnie-Herzégovine, un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, suscite bien des interrogations sur la capacité de notre Organisation à faire respecter ses principes. La population musulmane de ce pays n'a que trop souffert des incohérences, des improvisations et des hésitations de la

communauté internationale pendant que les Serbes de Bosnie, grands maîtres de la politique du fait accompli, ont continué, imperturbables, leur abominable pratique d'épuration ethnique, mettant gravement en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Le Niger, qui avait favorablement accueilli la pression militaire exercée sur les Serbes par notre organisation et par l'OTAN au mois de septembre dernier, salue chaleureusement les dernières initiatives de paix conduites par les États-Unis d'Amérique qui tendent vers le retour de la paix dans cette région. Il espère que cette importante avancée servira de base à l'instauration d'une paix juste et durable en Bosnie-Herzégovine.

Cinquante ans après sa création, l'Organisation des Nations Unies devra renforcer sa vocation pour le dialogue et la coopération entre les peuples. Elle doit s'atteler plus que par le passé à limiter au maximum les tensions, à régler les conflits lorsqu'ils éclatent, mais, surtout, à prévenir les situations qui seraient de nature à constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales.

C'est dans cet esprit que le Niger a souhaité, en cette année particulière de la vie de notre organisation commune, et conformément au principe d'universalité inscrit à l'Article 4 de sa Charte, qu'un comité ad hoc soit créé pour se pencher sur la question de la représentation de Taiwan.

La fin de la guerre froide n'a pas permis d'épargner au monde l'apparition de conflits locaux pas plus qu'elle n'a permis de lever les lourdes hypothèques que font peser sur l'humanité l'accumulation et le perfectionnement des armements. Pourtant, il est désormais établi que le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive ont un rôle central à jouer dans la prévention des conflits et dans la promotion de la paix et du développement économique et social. C'est pourquoi il y a lieu de se féliciter des résultats auxquels a abouti la dernière Conférence sur le Traité sur la non-prolifération nucléaire. Cette conférence, outre l'extension indéfinie du TNP, a également retenu qu'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires sera conclu au plus tard en 1996. Le Niger voudrait réaffirmer son profond désir de voir les négociations en cours aboutir à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui soit universel et effectivement vérifiable.

Notre quête à vouloir prévenir la prolifération des armes nucléaires, de même que celle des armes chimiques et biologiques, ne devrait pas nous faire perdre de vue la menace que constituent les armes conventionnelles, de même que la nécessité d'en assurer le contrôle.

Le Niger est heureux de saluer ici l'initiative du Mali, qui a conduit cette année le Secrétaire général de notre organisation à dépêcher une mission dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest pour mesurer l'impact négatif de la circulation illicite des petites armes sur les États de cette sous-région. Nous partageons les recommandations formulées par le Secrétaire général à la suite de cette mission et gardons l'espoir que la communauté internationale, qui a si massivement appuyé la résolution sur la question, apportera son indispensable soutien à la mise en oeuvre de ces recommandations.

Ces dernières années, notre organisation s'est largement investie dans la prévention et la gestion de conflits. Beaucoup de ressources et de temps y ont été consacrés, des fois au détriment d'actions de développement. Ma délégation reste cependant convaincue qu'il n'y a pas de plus grave menace à la paix que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le dialogue entre pays riches et pauvres et l'agrandissement des inégalités de toutes sortes qui s'en est suivi.

La présente session se tient en effet à un moment où la situation économique mondiale connaît de profonds déséquilibres. Alors que, dans certaines régions, des progrès considérables ont été accomplis, dans d'autres, les retards s'accumulent d'année en année, entraînant parfois des crises sans précédent. Les pays les plus démunis semblent avoir été laissés à l'écart des progrès dont a bénéficié l'espace économique mondial. Dans certains pays, les structures mêmes de l'État sont tombées en totale déliquescence et les populations sont plongées dans le plus profond désarroi. La pauvreté, la faim, l'analphabétisme affligent plus d'un cinquième de la population mondiale et, dans de nombreuses régions du monde, la situation se dégrade dangereusement.

Le continent africain est assurément celui qui réclame en priorité et de façon la plus urgente la solidarité de la communauté internationale. Les faiblesses de ses structures persistent et s'aggravent souvent. L'amélioration actuelle des taux de croissance reste bien trop faible pour compenser le retard accumulé en 15 années de déclin économique. Les performances économiques sont décevantes même dans les pays qui ont réalisé des réformes considérables.

En dépit des engagements pris par la communauté internationale dans le cadre d'importantes conférences et sommets en tout genre, le courant de l'aide publique au développement baisse d'année en année. Au moment où les pays en développement en avaient le plus besoin pour soutenir leurs réformes, l'aide publique au développement

a déchu de manière drastique, et le sentiment général de malaise qui entoure cette assistance baptisée lassitude des donateurs s'est accentué de plus en plus.

Mon pays regrette le fait que, ni le segment de haut niveau consacré par le Conseil économique et social au développement de l'Afrique, y compris la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ni l'Examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés qui vient de s'achever n'ont permis à la communauté internationale d'arrêter un ensemble de mesures concrètes susceptibles de redresser cette tendance en créant les conditions d'un relèvement et d'un développement soutenu et durable dans les pays les plus démunis.

La crise silencieuse que constituent la pauvreté, les maladies et l'analphabétisme devrait inciter la communauté internationale à s'attaquer aux racines du mal en adoptant une approche préventive et plus conséquente pour la solution des problèmes. Au nombre de ces racines figure le fardeau de la dette extérieure qui continue d'entraver les efforts de développement des pays en développement. Bien que reconnaissant les efforts de réaménagement et de radiation de la dette réalisés aux termes des conditions de Naples, force est d'avouer leur insuffisance.

Les pays donateurs sont pleinement conscients du fait qu'ils sont, avec les institutions financières multilatérales, les principaux créanciers de nos pays, et qu'une large part du service de la dette qu'ils financent au moyen de l'assistance retourne purement et simplement dans leurs coffres et dans ceux des institutions multilatérales.

Les courants financiers à conditions de faveur n'ont généralement pas suffi à combler le déficit de financement des pays pauvres. Des solutions globales et durables sont indispensables au règlement définitif de ce problème.

Les profondes réformes structurelles que les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, ont entreprises dans leurs économies se sont révélées très coûteuses aux plans social et politique et n'ont pas bénéficié d'un appui suffisant de la communauté internationale. Si l'ajustement structurel reste indispensable pour remédier à de graves déséquilibres économiques, les besoins et les priorités des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables ne doivent pas pour autant être négligés; l'ajustement et la transformation doivent avoir pour objectif le bien-être des populations. S'il y a lieu d'encourager dans la pratique les gouvernements à persévérer, il faut aussi les aider à atténuer le brutal impact social de ces réformes. La

lutte contre la pauvreté a été l'un des principaux thèmes du Sommet mondial pour le développement social tenu en mars dernier à Copenhague. La communauté internationale y a pris des engagements courageux, dont nous nous félicitons au passage, en particulier celui de fournir les ressources financières nécessaires aux stratégies intégrées de lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. Nous formons l'espoir que ces engagements seront concrétisés par des actions et des initiatives nationales et internationales conjointes.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui vient à peine de prendre fin à Beijing a, elle aussi, marqué notre époque dans la mesure où la communauté internationale y a réaffirmé l'importance du rôle de la femme, principale actrice et bénéficiaire du développement, et s'est engagée à consacrer davantage de moyens et de ressources visant à améliorer sa condition et son accès à la vie politique et économique de nos pays.

L'Agenda pour le développement en cours d'élaboration et unanimement reconnu comme complément de l'Agenda pour la paix devrait donner à la communauté internationale une nouvelle occasion non plus seulement de réaffirmer des principes, mais aussi et surtout de dégager des moyens conséquents à affecter à la réalisation d'actions concrètes de développement.

Toute une série de conférences mondiales tenues ces dernières années nous ont permis de forger une vision nouvelle du développement mondial et d'identifier les mesures à prendre pour transformer cette vision en réalité. La communauté internationale doit d'urgence apporter une preuve tangible de son engagement de progresser sur la voie qu'elle s'est elle-même tracée.

Tout retard ne fera que rendre le remède à la fois plus difficile et onéreux. La commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies marquant le demi-siècle de l'existence de notre organisation comporte une charge de symboles que nous aurions tort de ne pas exploiter de la façon la plus judicieuse. Cette occasion, me paraît trop rare pour que nous n'en profitions pas.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre de la République démocratique populaire lao, S. E. M. Khamphoui Keoboulapha.

M. Keoboulapha (République démocratique populaire lao) (*parle en lao; texte français fourni par la délégation*) : L'élection unanime de S. E. M. Freitas do

Amaral à la présidence de cette session historique de la cinquantième Assemblée générale des Nations Unies est un hommage mérité rendu à son pays, le Portugal. Connaissant son talent ainsi que ses multiples activités politiques, au niveau national et international, j'ose croire que sous sa conduite la présente session de l'Assemblée générale sera couronnée de succès.

En cette occasion, je tiens également à saluer et à féliciter S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre organisation, pour les efforts vigoureux qu'il déploie dans l'exercice de ses hautes fonctions de grande responsabilité pour le maintien de la paix et pour la promotion du développement dans le monde.

La situation internationale demeure complexe et fluide. Les conflits ethniques, religieux et frontaliers qui font encore rage dans les différents coins de notre globe continuent de hanter la communauté internationale. En dépit d'innombrables efforts visant à les résoudre, rien n'indique que nous sommes proches des objectifs escomptés. Prenant en compte les leçons des expériences passées, nous devrions sciemment réfléchir, entreprendre des actions appropriées et agir ensemble afin de trouver des voies raisonnables et pacifiques pour relever ces défis. Les réalités mondiales actuelles démontrent que la création d'une atmosphère où règnent la paix et la justice n'est pas chose aisée puisqu'il s'agit d'un devoir noble, difficile et de longue haleine requérant à la fois patience et résolution, que la communauté internationale tout entière est appelée à accomplir, et ce dans l'intérêt des nations et des peuples dans le monde.

En Europe, le conflit en République de Bosnie-Herzégovine, qui a causé de grandes souffrances à son peuple, reste encore sans solution définitive. L'accord de cessez-le-feu de 60 jours qui vient d'être conclu par les parties impliquées dans ce conflit douloureux marque sans doute une nouvelle étape dans la recherche d'une paix globale. Cet accord exige également que d'autres efforts soient déployés avec le maximum de sagesse, de retenue et de disponibilité pour restaurer la paix et la stabilité dans cette région du monde.

En Afrique, après de longues années de lutte, le système d'apartheid est enfin aboli. Comme tous les autres peuples épris de paix et de liberté dans le monde, le peuple lao s'en réjouit pleinement. Nous souhaitons des succès toujours plus grands aux nouvelles autorités sud-africaines, sous la sage direction du Président Nelson Mandela, dans leurs efforts sans relâche visant à construire une nouvelle Afrique du Sud unie, non raciale, démocratique et prospère.

Toujours à propos de l'Afrique, le peuple lao formule l'espoir que les conflits et les violences ethniques faisant encore rage dans certains pays du continent trouveront une solution pacifique, et ce dans le but de préserver l'unité et de promouvoir la concorde nationale et le développement dans chacun de ces pays.

Dans les Caraïbes, la situation dans son ensemble est favorable à la promotion de la compréhension mutuelle ainsi qu'au développement de la coopération entre les pays de cette région. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao est d'avis qu'il est grand temps que le blocus économique décrété unilatéralement à l'encontre de Cuba soit levé pour contribuer à la promotion de la paix, de la stabilité et de la coopération entre les peuples de cette région, sans discrimination aucune.

Au Moyen-Orient, la conclusion du récent accord intervenu au mois de septembre dernier entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël et portant sur l'extension de l'autonomie dans la région de la rive occidentale du Jourdain a marqué un nouveau pas positif dans la mise en oeuvre de la Déclaration de principes signée à Washington en 1993. La République démocratique populaire lao exprime le souhait que le processus de paix au Moyen-Orient continue de progresser, et ce dans l'intérêt d'une paix durable et de la coopération pour le développement entre les peuples de cette région.

En Asie-Pacifique, de multiples efforts louables des pays qui en font partie ont été déployés pour le maintien de la paix et de la sécurité et pour la promotion de la coopération pour le développement. Ces efforts bénéficient de plus en plus du large soutien des peuples du monde. L'initiative de créer un Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) constitue une autre mesure importante dans l'approfondissement et le renforcement de la confiance et de la coopération dans cette partie du monde.

La République démocratique populaire lao se félicite des résultats positifs de l'application des accords conclus entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, résultats qui ont contribué à améliorer la situation dans cette région. En même temps, le peuple lao soutient pleinement les aspirations ardentes du peuple coréen à la réunification pacifique et indépendante de la Corée.

En tant que partie intégrante de la communauté de l'Asie du Sud-Est, une des régions connue pour ses activités en faveur du maintien de la paix et de la coopération, aussi

bien dans la région que dans le monde, mon pays — la République démocratique populaire lao — y a dignement contribué pour en faire une zone de paix, d'amitié et de coopération exempte d'armes nucléaires. Dans son effort d'édification nationale, elle a aussi remporté de nouveaux succès. L'année passée, le taux de croissance économique a atteint la barre des 8 %. Le volume des investissements étrangers a augmenté, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie du peuple lao. Plus important encore, la stabilité politique et l'ordre social dans le pays sont solidement garantis. Actuellement, le Gouvernement lao s'emploie activement à réaliser, selon les mécanismes du marché, la stratégie de développement d'ici à l'an 2000, qui consiste à promouvoir la croissance économique parallèlement au développement social, au développement des ressources humaines et au développement rural durable, tout en accordant une grande importance à la protection de l'environnement et à la protection des droits et des intérêts des femmes et des enfants.

Dans l'arène internationale, le Gouvernement lao continuera à appliquer sa politique conséquente de paix, d'amitié et de coopération avec tous les pays. Pour l'heure, il concentre ses efforts sur la création des conditions nécessaires pour devenir, dans un proche avenir, membre à part entière de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Nous espérons que les pays de cette organisation, les pays amis ainsi que les organisations internationales accorderont assistance et appui à nos efforts.

Ces dernières années, la situation économique mondiale a connu dans l'ensemble une certaine tendance positive. Cependant, la majorité des pays en développement se trouvent encore confrontés à des difficultés d'ordre économique dues à des causes multiples. Aussi, pour que l'interdépendance puisse profiter équitablement à tous, la République démocratique populaire lao est-elle d'avis qu'il faudrait relancer le plus vite possible le dialogue Nord-Sud en vue de promouvoir la coopération bénéfique en faveur du développement. Parallèlement, tout devrait être mis en oeuvre afin de trouver les moyens visant à régler le plus rapidement possible le problème de la dette des pays les moins avancés, ce dans le but de créer des conditions propices à leur développement.

Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao accorde une grande importance à la réalisation du Programme d'action — le premier du genre — adopté par le Sommet mondial pour le développement social le mois de mars dernier à Copenhague. Il formule l'espoir que la communauté internationale conjuguera ses efforts pour mettre à exécution ledit programme, et pour faire progresser

davantage le développement socio-économique devant permettre à l'humanité de vivre dans la paix, la sécurité et la justice.

Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao considère que le succès de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en septembre dernier, a créé une atmosphère politique, économique et socioculturelle propice à la pleine participation des femmes à l'oeuvre de développement. Aussi continuerons-nous de promouvoir et d'assurer les droits à l'égalité entre les hommes et les femmes, droits qui sont clairement stipulés dans notre constitution, ainsi qu'à mobiliser les femmes des minorités ethniques et à les aider à participer pleinement au processus de développement à la fois en tant qu'actrices et bénéficiaires des fruits de la croissance.

Dans la conjoncture internationale actuelle, bien que la confrontation Est-Ouest soit dissipée, l'humanité n'en continue pas moins de s'inquiéter devant la menace du danger que fait peser sur elle l'existence des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Il est impératif que des mesures conjointes efficaces soient prises afin de réduire et d'éliminer à jamais ce danger. Dans ce contexte, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao appuie l'initiative des pays de l'Asie du Sud-Est visant à faire de cette région une zone exempte d'armes nucléaires.

La question de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales continue d'occuper une place importante dans l'agenda international. Dans l'examen de cette question, un grand nombre de pays sont préoccupés par la tendance qui consiste à ne s'occuper que des aspects civils et politiques des droits de l'homme et à s'en servir pour s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays, ce qui équivaudrait à une violation des droits à l'autodétermination des peuples. Tenant compte des particularités intrinsèques de chaque nation, la République démocratique populaire lao estime que seule une approche équilibrée et globale de cette question délicate servirait la cause des droits de l'homme et répondrait aux intérêts légitimes de tous les peuples.

Nous sommes réunis aujourd'hui au moment où l'Organisation des Nations Unies se prépare activement à célébrer son cinquantième anniversaire. Cette célébration serait pour nous tous l'occasion sans précédent de passer en revue la performance de l'Organisation au cours des cinq décennies écoulées, et ce, dans le but de rendre plus efficace son rôle dans le développement économique et social des peuples et le maintien de la paix mondiale. Dans un contexte international nouveau, l'Organisation des Nations

Unies — et cela s'applique notamment au Conseil de sécurité — devrait être restructurée et démocratisée afin de devenir une instance fiable et intègre, ayant la confiance de toutes les nations et capable de résoudre les problèmes mondiaux. Dans cet esprit, la délégation de la République démocratique populaire lao, en concertation avec d'autres délégations, continuera d'apporter sa contribution active aux travaux difficiles en cours afin de renforcer notre organisation universelle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Népal, S. E. l'honorable Prakash Chandra Lohani.

M. Lohani (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite avant tout, au nom de la délégation du Népal et en mon nom propre, féliciter S. E. M. Diogo Freitas do Amaral de son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Il a été invité à guider nos débats à un moment d'une importance historique. Ses capacités, son expérience et sa sagesse bien connues sont garants du fait que nous avons fait le bon choix. Je l'assure de la pleine coopération de ma délégation dans l'exercice de ses fonctions.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour la façon excellente dont il a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, à qui je désire exprimer la gratitude du Gouvernement du Népal pour les efforts tenaces et inlassables qu'il déploie en faveur de la paix. Depuis son élection au poste de Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali a réussi dans une grande mesure à donner forme aux débats tenus aux Nations Unies par les propositions qu'il a présentées dans l'Agenda pour la paix et dans l'Agenda pour le développement. Nous partageons également ses aspirations à une meilleure gestion de l'Organisation. En tant que démocratie fonctionnelle très attachée aux droits de l'homme et à la justice, nous attendons avec grand intérêt son Agenda pour la démocratie. Ce sont là des domaines dont doit se préoccuper l'Organisation des Nations Unies dans les années à venir.

Nous nous rencontrons ici en une occasion très importante. L'ONU célèbre son cinquantième anniversaire et se prépare à entrer dans un nouveau siècle. Cela nous incite à

réfléchir sur le genre de monde que nous voulons façonner et sur le rôle que nous voulons y voir jouer l'Organisation des Nations Unies. Il n'est pas possible d'apporter à ces questions des réponses faciles, mais ensemble, dès maintenant, nous pouvons commencer à les chercher.

Il y a 50 ans l'Organisation des Nations Unies naissait investie d'une mission : maintenir la paix et la sécurité internationales, développer entre les nations et les peuples des relations amicales, proclamer à nouveau le bien-fondé des droits fondamentaux de l'homme et favoriser le progrès économique et social dans une liberté plus grande. Malgré le déclenchement immédiat de la guerre froide et la situation démoralisante de rivalité entre pouvoirs qui en a découlé, l'Organisation des Nations Unies est restée activement attachée à accomplir cette mission. L'Organisation a joué un rôle extrêmement important dans la démocratisation des relations internationales. Les efforts de l'ONU pour promouvoir le développement économique et social ont porté leurs fruits. Son rôle n'a pas été moins important dans l'élargissement et le renforcement du droit international. En aidant à accélérer le processus de décolonisation et en faisant en sorte que les peuples exercent leur droit à l'autodétermination, elle a facilité l'émergence de nombreux pays indépendants dans le monde. Il ne faut pas non plus oublier la contribution de l'Organisation à la lutte contre l'apartheid. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud est devenue un pays démocratique et non racial — un Membre de plus et fier de l'être, de l'organisation mondiale, dont l'objectif d'universalité est près d'être atteint. Ma délégation adresse ses salutations et ses félicitations les plus chaleureuses à notre plus récent Membre, les Palaos.

Le monde connaît des transformations d'une ampleur sans précédent, qui suscitent de nouveaux espoirs et de nouvelles aspirations pour les peuples dans le monde entier. Le rythme des réformes démocratiques continue de croître, ainsi que les préoccupations en matière de protection et de promotion des droits de l'homme et des libertés individuelles. Un régime commercial mondial plus libéral prend forme. L'interdépendance économique est reconnue en tant que fait de la vie internationale. La logique de l'affrontement cède de plus en plus le pas à la logique de la conciliation et de la coopération dans le monde. Nous pensons que le moment est venu pour nous de saisir cette nouvelle occasion de rendre irrévocable et éternel l'objectif de la Charte des Nations Unies : réaliser un monde de paix, de prospérité, d'égalité et de justice.

Malgré cette évolution positive, nous sommes encore bien loin de la paix universelle. Des conflits d'une cruauté atroce continuent d'accabler le monde. Le fléau de la guerre

continue d'infliger des souffrances indicibles à de larges segments de l'humanité. Nous voyons, jour après jour, des centaines, des milliers d'innocents être les victimes des hostilités et du phénomène quasiment oublié du «nettoyage ethnique» et du génocide. Des milliers d'autres meurent de faim et de maladie. De même, des milliers sont forcés de quitter leur foyer et de se réfugier dans différentes parties du monde. La Bosnie-Herzégovine, la Somalie et le Rwanda présentent un tableau terrifiant de ce qui se déroule. Ces situations terribles jettent un défi à la capacité de l'ONU et de ses États Membres non seulement de maintenir la paix et la sécurité mais également de répondre au minimum aux besoins fondamentaux de l'homme.

Cela dit, je m'empresse d'ajouter que les déceptions que nous connaissons ne découlent pas seulement des échecs de l'Organisation; elles sont aussi fondamentalement le reflet de l'évolution rapide de l'environnement mondial où nos attentes étaient exceptionnellement élevées. L'ONU a été appelée à traiter de situations auxquelles elle n'était pas préparée aux plans politique et logistique. Nous sommes réconfortés par le fait que, pour chaque opération de paix qui a échoué, il y en a de nombreuses autres dont nous pouvons être fiers à juste titre et concernant lesquelles, n'eût été la présence de l'ONU, les victimes auraient été bien plus nombreuses. L'ONU a contribué à amener la paix en Angola, au Cambodge, en El Salvador, en Haïti, au Mozambique et en Namibie. Même dans les territoires de l'ex-Yougoslavie, le bien qu'a réellement fait l'ONU est apprécié aujourd'hui. Le plan de paix du 8 septembre proposé par le Groupe de contact des cinq puissances et accepté en principe par les parties intéressées est une lueur d'espoir au bout du tunnel. Ma délégation appuie l'accord de Genève sur les principes d'un règlement fondé sur l'intégrité territoriale des États de l'ex-Yougoslavie à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Ma délégation note également avec une vive satisfaction que le processus de paix au Moyen-Orient non seulement acquiert de l'élan mais devient irréversible. La signature de l'accord israélo-palestinien, à Washington, le 28 septembre, par le Premier Ministre Rabin et le Président Arafat, en présence du Président Clinton, du Roi Hussein de Jordanie et du Président Moubarak de l'Égypte marque un tournant dans l'histoire du Moyen-Orient. Le Népal espère sincèrement que les pourparlers pourront bientôt reprendre entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban afin qu'une paix juste et durable, telle qu'envisagée par l'ONU, soit garantie dans toute la région.

Le retour en Haïti du Président Jean-Bertrand Aristide a été un acquis pour l'ONU et la démocratie. Le processus

d'édification de la paix et de renforcement de la démocratie s'enracine dans ce pays. Mon pays est fier d'avoir fait partie de ce processus grâce à notre participation à la Mission des Nations Unies en Haïti.

Dans sa fonction principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU a fait des opérations de maintien de la paix un outil important de règlement des conflits. Mon pays a une longue histoire de participation à ces efforts de paix. Du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban en 1958 à la Force de protection des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Mission en Haïti, en passant par la Force d'urgence des Nations Unies, l'Opération des Nations Unies en Somalie et plusieurs autres, le Népal a engagé ses soldats, ses observateurs militaires et sa police civile dans des initiatives de paix de l'ONU. Nombre de nos soldats qui étaient des soldats de la paix ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Je réaffirme ici aujourd'hui que le Népal continuera à répondre à tout appel en faveur d'une contribution aux efforts de paix des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix sont récemment devenues multifonctionnelles. Leurs fonctions se sont élargies au-delà du rôle traditionnel de surveillance de cessez-le-feu et d'accords de trêve. Elles ont pris part à de multiples missions humanitaires et de secours d'urgence dans des situations extrêmement difficiles et dangereuses. En raison d'un manque de clarté dans les mandats et de l'absence de plans et de renforts d'urgence qui auraient dû être clairement prévus, non seulement nos Casques bleus ont été forcés de rester sur la touche au moment où les postes qu'ils occupaient sont tombés mais ils ont également été pris en otage, enchaînés et humiliés dans leur dignité d'hommes et de soldats. Ces spectacles désolants ne devraient jamais plus être vus. Les mandats de la nouvelle génération d'opérations de maintien de la paix doivent être clairement définis. Il faut surtout accroître la capacité des Nations Unies de servir les intérêts de la paix en temps voulu. À cet égard, je voudrais réaffirmer l'appui de ma délégation à l'initiative relative aux forces de réserve à mettre à la disposition des Nations Unies dans le cadre d'une période de réaction arrêtée au préalable pour toute nouvelle opération élargie de maintien de la paix.

En fin de compte, les opérations de maintien de la paix ne sont qu'un dispositif temporaire. De réelles solutions exigent de s'attaquer à la racine du problème, et la meilleure façon de le régler est d'encourager le développement économique, de protéger les droits de l'homme, d'assurer la justice sociale et d'affirmer les principes démocratiques.

Sans progrès réel dans ces domaines, la paix et la sécurité internationales resteront un objectif hors de portée. Il est donc impératif de rétablir l'équilibre entre les activités politiques et militaires de l'ONU et ses programmes économiques et sociaux.

Les années 90 ont souvent été décrites comme une période de changements sans précédent marquée par la fin de la guerre froide, la cessation des rivalités entre les grandes puissances, la mondialisation et l'interdépendance de l'économie, un mouvement accru de capitaux, de biens et de services et une diffusion généralisée des idées grâce à la révolution des communications. On s'attendait à ce que la paix apporte à l'économie mondiale des dividendes considérables. Mais les espoirs ont été cruellement déçus en la matière parce que la situation des pays les plus pauvres, y compris les pays les moins avancés et les pays sans littoral, a de fait empiré ces cinq dernières années. Le dialogue constructif et le partenariat entre pays développés et pays en développement fondés sur les intérêts mutuels, l'interdépendance et le partage des responsabilités ne se sont pas matérialisés. De nombreux pays en développement ont entrepris des réformes structurelles douloureuses, mais les perspectives socio-économiques ne sont pas encourageantes pour eux. Paradoxalement, même le nouveau régime commercial mondial, qui promet de nouvelles possibilités d'échange et de développement pour de nombreux pays, aura des effets néfastes sur l'économie des pays les moins avancés si ces mesures correctives radicales ne sont pas prises en temps voulu.

Un certain nombre de conférences importantes tenues ces dernières années ont souligné à la fois les insuffisances et les promesses de la coopération internationale. Le programme Action 21 de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement n'existe, dans une large mesure, que sur le papier, et ce, par manque de ressources. La Conférence internationale sur la population et le développement a réaffirmé l'année dernière le rôle central des êtres humains dans le développement. Le Sommet mondial de Copenhague pour le développement social a reconnu trois préoccupations liées des Nations Unies : pauvreté, chômage et désintégration des sociétés. La quatrième Conférence de Beijing sur les femmes, tenue le mois dernier, a cherché à débattre le principe fondamental de la Charte : l'égalité absolue entre hommes et femmes dans l'ordre mondial contemporain.

L'individualité des êtres humains et l'amélioration de leur sort sont au centre de toutes les formes de développement, comme l'a souligné si éloquemment le Secrétaire général dans son Agenda pour le développement. La paix,

la croissance économique, l'environnement, la justice et la démocratie sont désormais reconnus comme étant les cinq dimensions intégrales du développement. Des ressources accrues et une volonté politique plus ferme sont exigées d'urgence pour traduire en actes nos promesses et nos engagements. Le renforcement plutôt que l'affaiblissement des principaux moyens de développement de l'ONU — tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Fonds des Nations pour la population —, un Conseil économique et social réformé, l'introduction de réformes dans les structures des Nations Unies et une coopération accrue entre les organes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods sont les éléments essentiels d'une nouvelle conception de la coopération internationale pour le développement dans le prochain demi-siècle de l'Organisation des Nations Unies.

La dernière décennie du siècle a également ouvert des possibilités très intéressantes de prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de ralentissement de la course aux armements. En tant que pays hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal a toujours cru fermement en des accords institutionnels pour le renforcement de la campagne de désarmement mondial. Nous croyons au dialogue international, national et sous-régional pour l'amélioration de l'ouverture, de la transparence et de la consolidation de la confiance, et pour la promotion du désarmement et de la sécurité. Le point focal des mesures de désarmement en 1995 a été la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui s'est tenue à New York en avril-mai. Non seulement la Conférence a renforcé le régime de non-prolifération nucléaire en prorogeant le Traité pour une période indéfinie, mais elle a également adopté un ensemble de décisions largement approuvées, mettant l'accent sur la création d'un régime de désarmement complet répondant aux préoccupations de sécurité de tous les pays à travers le respect des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires. Ces engagements comprennent la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, des assurances de sécurité contraignantes pour les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires, le transfert sans entrave et non discriminatoire de techniques nucléaires à des fins pacifiques, l'interdiction de la production de matière fissile à des fins d'armement, et l'élimination, en fin de compte de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous exprimons donc notre profonde déception devant la reprise des essais nu-

cléaires. Nous espérons sincèrement que cette série d'essais n'entravera pas la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996.

Le Népal affirme également son soutien aux initiatives en faveur d'une interdiction complète des armes chimiques, biologiques et autres armes inhumaines telles que les mines antipersonnel. Je voudrais également souligner ici que dans la période postérieure à la seconde guerre mondiale, ce sont les armes classiques, plus que les catégories d'armes précitées, qui ont causé le plus de souffrances à l'humanité. La question des armes classiques doit également être une priorité dans les efforts de l'ONU. Je profite de l'occasion pour réaffirmer notre position quant à l'utilisation en faveur du développement, notamment dans les pays en développement, des ressources dégagées par les mesures de désarmement.

Il est entièrement approprié que l'approche du cinquantième anniversaire des Nations Unies suscite plusieurs études sérieuses sur l'avenir de l'Organisation.

Parmi celles-ci, la résolution de consensus sur le renforcement du système des Nations Unies élaborée et négociée par le Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale est actuellement d'une grande pertinence. Alors que des groupes de travail de haut niveau ont patiemment et activement élaboré des recommandations visant à améliorer la situation financière des Nations Unies ou concernant l'élargissement du Conseil de sécurité, le Népal croit davantage en une approche coordonnée et intégrée pour rendre notre organisation plus effective, plus efficace et plus apte à s'adapter à une époque en pleine mutation.

Il semble universellement accepté que le Conseil de sécurité, principal organe des Nations Unies responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait refléter plus exactement les réalités du monde contemporain.

La perpétuation de droits exclusifs n'est peut-être pas justifiée, notamment sans la prise en compte appropriée d'autres questions pressantes. Il existe un consensus indéniable sur la nécessité d'un élargissement de la composition du Conseil. Si une augmentation doit être effectuée, dans les catégories des membres permanents et non permanents, les principes fondamentaux de la représentation régionale et démocratique ne devraient pas être dénaturés. Dans la sélection des membres du Conseil de sécurité, une attention particulière devra être portée à la contribution des États Membres au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, il faudra veiller à ce qu'aucune région

ne soit sous-représentée, ou non représentée, et à maintenir un équilibre minimum dans la composition globale entre le Nord industrialisé et le Sud en développement.

Il est douloureux de noter que l'Organisation des Nations Unies est affligée de problèmes financiers. Nous ne pensons pas qu'il faille en incriminer des systèmes d'évaluation défectueux. Le non-paiement d'obligations acceptées en est largement responsable. Le déficit actuel de plus de 3,5 milliards de dollars représente en fait plus de trois fois le budget ordinaire de l'Organisation. Tout en étant disposés à réviser les systèmes d'évaluation actuels basés sur la capacité de payer, et bien que nous estimions qu'aucun pays ne devrait se voir réclamer des charges excessives, nous exhortons les États Membres à payer leurs cotisations en temps voulu. Nous remarquons que le Secrétaire général a été contraint de recourir, pour combler les déficits du budget ordinaire, au budget du maintien de la paix. Cela est évidemment injuste envers les États fournisseurs de contingents, dont beaucoup sont des pays en développement. Le retard des remboursements qui leur sont dus déplace le fardeau des pays riches vers les pays plus pauvres.

Pour terminer, je voudrais aborder brièvement les activités de coopération régionale dans la région sud-asiatique. L'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) célébrera son dixième anniversaire en décembre de cette année. Grâce à l'ASACR, le Népal mène une politique de coopération régionale pragmatique et orientée vers des résultats. Nous avons identifié plusieurs secteurs de coopération dans lesquels nous travaillons, allant de la répression du terrorisme à la lutte contre l'abus et le trafic des drogues, de la protection de l'environnement à la lutte contre la pauvreté. L'accord commercial préférentiel pour l'Asie du Sud (SAPTA), qui entre en vigueur cette année, est l'une de nos importantes mesures de coopération régionale. Le Népal est très intéressé à travailler avec ses partenaires régionaux avec la plus grande vigueur et détermination pour instaurer la paix, la stabilité, le progrès et la coopération dans la région.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, S. E. M. Anastase Gasana, auquel je donne la parole.

M. Gasana (Rwanda) : Au nom du peuple rwandais et de ma délégation, ainsi qu'en mon nom personnel, qu'il me soit permis de présenter à M. Freitas do Amaral mes sincères et chaleureuses félicitations pour son élection à l'unanimité à la présidence de la cinquantième session

ordinaire de l'Assemblée générale. Ce choix honore ses talents et son expérience de diplomate et d'homme d'État, et tout le crédit qui en découle va à l'endroit de son pays.

Il m'est également agréable de saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance et notre admiration à son distingué prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire. Son dévouement, sa compétence et sa disponibilité au cours de la quarante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale font honneur à ce grand diplomate, qui a incarné la fierté de son pays, la Côte d'Ivoire, en particulier, mais aussi celle de l'Afrique en général.

Qu'il me soit permis aussi de remercier, au nom du Gouvernement rwandais d'union nationale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la compétence et la volonté dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches, qualités qui valent à notre organisation un certain nombre de succès qui renforcent l'estime et le crédit dont elle jouit.

Ma délégation voudrait profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue dans le concert des nations aux Palaos, admises en tant que 185e Membre de l'Organisation des Nations Unies. Leur présence parmi nous élargit l'horizon de l'Organisation et ouvre pour nous une porte de plus à la coopération.

C'est pour ma délégation et moi-même un privilège tout particulier de pouvoir participer à cette cinquantième session qui est aussi celle de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation, au nom du peuple rwandais et de son gouvernement, est heureuse de se joindre au concert des nations pour célébrer cet anniversaire. La création de cette organisation après la seconde guerre mondiale avait pour objectif de préserver les générations futures du fléau de la guerre, du génocide et d'autres maux qui n'ont pas épargné la race humaine au cours des décades et des siècles précédents.

C'est sur cette base que l'Organisation des Nations Unies s'est dotée d'une Charte dont les principes fondamentaux sont basés sur les droits de l'homme, la justice et la paix. Ma délégation voudrait profiter de cette occasion pour rendre hommage aux pays fondateurs de cette indispensable organisation qui ont pris l'initiative de créer cette institution mondiale. L'Organisation des Nations Unies est devenue, dès sa création, une instance idéale pour les nations et les peuples du monde épris de paix, de justice et de progrès. La célébration de son cinquantième anniversaire nous donne une occasion de mesurer le chemin parcouru, de faire une pause, de revoir ses objectifs et de réviser ses

programmes pour mieux préparer les perspectives d'avenir. Ma délégation est heureuse de constater que, depuis un demi-siècle, l'Organisation des Nations Unies nous a épargné d'autres guerres mondiales et qu'elle a été une institution irremplaçable et indispensable de promotion et de maintien de la paix.

En ce qui concerne les pays en développement, ceux du continent africain en particulier, au cours de ces 50 ans l'Organisation a joué un rôle important dans la libération de nombreux pays qui se trouvaient sous le joug colonial, et la création en son sein de nombreuses institutions spécialisées a fait de l'Organisation des Nations Unies un instrument de développement dans tous les domaines : économique, social, politique et culturel. Si le monde, grâce à l'existence de cette respectable organisation, a pu éviter d'autres guerres mondiales dans les pays en développement, elle n'a pas réussi à éviter des centaines de conflits entre ses Membres, ni intervenir auprès des États Membres qui, pour diverses raisons, ont entretenu ces conflits en donnant leur soutien aux États tiers. Après 1945, sauf exception, les guerres ont été transférées de l'hémisphère Nord vers l'hémisphère Sud.

Après la fin de la guerre froide, la nécessité de réformer et de réviser l'ONU est devenue impérative. Il est important qu'elle soit restructurée pour qu'elle puisse répondre aux aspirations des États Membres, notamment à celles des pays en développement qui en bénéficient le moins.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, il faut assurer en son sein une représentation géographique équitable et augmenter le nombre de sièges permanents et non permanents. Dans cette restructuration du Conseil, des sièges permanents doivent être attribués à l'Afrique avec tous les droits et les devoirs qui s'y rattachent. Cela est un droit dû à ce continent, et non un privilège. Le Conseil de sécurité a grand besoin de se démocratiser et d'instaurer une plus grande transparence aussi bien entre ses membres qu'entre les autres organes de l'ONU et entre ses États Membres.

Ma délégation soutient l'idée de la réforme de l'ONU pour arriver à une plus grande efficacité et éviter le double emploi au sein de l'Organisation et entre celle-ci et ses institutions spécialisées. La réforme de l'Organisation doit viser le renforcement de certaines institutions. Par conséquent, elle ne doit pas être interprétée ni opérée pour d'autres raisons, notamment celle de la diminution des contributions des États Membres.

Je voudrais en terminer avec ce point introductif en rappelant encore une fois que la justice et le développement

sont des éléments clefs de la paix et de la sécurité pour qu'elles puissent régner dans le monde. C'est la raison d'être de cette organisation et c'est le seul souhait que la délégation du Gouvernement rwandais tient à formuler.

Depuis que la tragédie du génocide et des massacres planifiés au Rwanda a frappé de plein fouet notre pays, notre peuple et, à travers lui, le monde entier, c'est la toute première fois qu'un membre du nouveau Gouvernement d'union nationale participe à ce débat et prend la parole devant cette auguste Assemblée générale des Nations Unies.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Nous savons pertinemment que prononcer un discours à la tribune de l'ONU n'est pas un rite qu'il faut accomplir, après quoi on peut s'en aller et rentrer chez soi au pays. Nous savons que ces discours prononcés du haut de cette prestigieuse tribune sont écoutés, analysés et décortiqués, d'autant plus qu'ils constituent des occasions pour les nations d'exprimer la volonté de leurs peuples, leurs aspirations et leurs priorités, de se positionner aussi vis-à-vis des problèmes internationaux de l'heure, dépassant ainsi les égoïsmes nationaux au profit de la compréhension et de la solidarité internationales.

Le crime contre l'humanité commis au Rwanda ayant été commis non seulement contre le peuple rwandais mais aussi contre les représentants ici présents, ceux-ci devront nous accorder quelques instants de réflexion quant à la première victime de ce crime, qui, malheureusement, se trouve être mon propre pays, le Rwanda. Au sujet de cette tragédie, il est douloureusement amer, pour nous, de devoir dégager le constat de l'échec des Nations Unies le jour où elles ont décidé de retirer les 2 500 Casques bleus qui se trouvaient au Rwanda au moment du déclenchement du génocide et des massacres, abandonnant ainsi toute une population sans défense aux mains des assassins.

Ce fut carrément un cas de non-assistance à des personnes en danger, de non-assistance à une population en péril. Un million de personnes ont péri au cours de ces fragiles événements planifiés, comme s'il avait été décidé de rayer d'un coup de la carte du monde un pays tout entier dont le nombre d'habitants correspondrait au chiffre que je viens de citer.

Il est important ici de rappeler à cette assemblée que ce n'était pas du tout une guerre civile qu'il y avait au Rwanda. C'était plutôt des miliciens de l'ancien parti unique et de ses satellites, des militaires des anciennes forces armées rwandaises et des anciens politiciens qui

pratiquaient une chasse à l'homme, une chasse à des populations innocentes sans défense, une chasse à tous les Tutsis du pays et à tous les Hutus modérés, leurs familles, leurs proches parents, leurs amis et tous les leurs.

Dans cette opération de chasse à l'homme, le droit à la vie avait été tellement dénié, ôté aux victimes, que celles-ci devaient elles-mêmes payer leurs propres bourreaux pour avoir une mort moins atroce, en l'occurrence mourir d'une balle dans la tête plutôt qu'à coups de machette ou de gourdin ou forcées de creuser leurs propres tombes pour y être enterrées vivantes. Le prix d'une balle dans la tête ou tout droit au coeur variait entre 5 000 et 30 000 francs rwandais à la campagne, et 50 000 francs rwandais à 1 million de francs rwandais ou plus en ville.

Après que les forces armées du Front patriotique rwandais et les forces démocratiques du changement eurent enregistré une victoire militaire et politique contre les nazis d'Afrique, surgis du Rwanda, les Nations Unies ont, à la demande du Gouvernement d'union nationale issu des forces précitées, créé le Tribunal international pénal pour le Rwanda, chargé de juger les coupables du génocide et des massacres perpétrés au Rwanda.

Peut-être le moment est-il propice pour les Nations Unies de se racheter vis-à-vis d'un peuple qui souffre encore de l'abandon dont il a été victime en avril 1994. Ce peuple qui attend que les Nations Unies, à défaut de l'avoir protégé du génocide et du massacre, s'avèrent cette fois-ci capables de payer ceux-là dont elles n'ont pas pu ou su arrêter la tête et/ou la main qui tue.

Les Nations Unies ne peuvent, en aucune façon, s'offrir le luxe d'essayer un nouvel échec au Rwanda. Et l'annonce du Président arap Moi, du Kenya, de son refus de collaborer avec le Tribunal international pénal pour le Rwanda constitue une prémisse, si on n'y prend pas garde. Le Président du Kenya autant que les Nations Unies doivent mesurer le degré de nocivité du poison que le Président du Kenya est en train de distiller tranquillement dans la sous-région des Grands Lacs lorsqu'il annonce publiquement que les enquêteurs du Tribunal international pénal pour le Rwanda qui oseront mettre le pied au Kenya à la recherche des génocidaires rwandais sont ces mêmes enquêteurs du Tribunal international que le Gouvernement kényen mettra en prison. Nous craignons que ce ne soit là le début de l'échec des Nations Unies et du Tribunal international pénal pour le Rwanda dans la poursuite en justice des commanditaires, planificateurs et auteurs présumés du génocide et des massacres de l'an dernier au Rwanda. Nous attendons donc la décision du Conseil de sécurité sur ce qu'il entend faire

de ce refus du Kenya de collaborer à la poursuite des génocidaires du Rwanda retranchés au Kenya et d'autres qui vont les y rejoindre après les assurances que leur a prodiguées le Président du Kenya, faisant fi de la résolution 978 (1995) du Conseil de sécurité en la matière.

Le Gouvernement d'union nationale de la République rwandaise, soucieux de promouvoir la paix et la sécurité du Rwanda et de la sous-région, a décidé, depuis sa mise en place le 19 juillet 1994, de faire du rapatriement des réfugiés sa priorité des priorités. Il nous faut ici rappeler que les premiers réfugiés rwandais ne datent pas d'hier. Ils datent de 1959 avec les événements sanglants de 1961, 1963, 1965, 1967, 1972, 1973 et 1990. Le nombre de ces réfugiés est allé croissant, atteignant le chiffre de plus d'un million. La communauté internationale s'est, depuis, tenue silencieuse face au refus répété que l'ancien Président du Rwanda a opposé à ces populations qui souhaitaient rentrer chez elles, lorsqu'il proclamait que le pays est trop plein, et trop petit, et qu'il n'y avait plus de place pour personne d'autre, et que les réfugiés rwandais, dont le nombre dépasse un million, n'avaient qu'à rester éternellement en exil, là où nombre d'entre eux ont trouvé refuge depuis plus de 30 ans.

Pour le nouveau Gouvernement rwandais d'union nationale, à la différence de ceux qui l'ont précédé, le rapatriement des réfugiés rentre dans le processus de réhabilitation du capital humain cher à ce même gouvernement qui a décidé de mettre au centre de ses préoccupations l'homme qui, en soi, constitue la première richesse de toute nation, si on admet que la première richesse de toute nation c'est d'abord et avant tout sa population, car c'est elle qui produit. Il faut donc veiller à son éducation, à sa rééducation, aux valeurs positives de la tolérance, au respect de la vie et de la justice, pour le cas d'espèce à sa bonne sécurité, à sa bonne santé et à son bien-être social et socioprofessionnel.

Le Rwanda, qui est un membre non permanent du Conseil de sécurité, a toujours pris ses responsabilités en matière de promotion de la paix et de la sécurité dans le monde aussi bien en Bosnie, en Somalie, au Libéria, en Angola, en Tchétchénie et ailleurs où des conflits armés ont éclaté.

Fidèle à ces principes, le Gouvernement rwandais adhère à toute initiative susceptible de créer un espace de paix où que ce soit dans le monde, et particulièrement dans notre sous-région. C'est ainsi que nous étions présents à la Conférence de Brazzaville, au Congo, à la Conférence de Nairobi, au Kenya, en janvier 1995, à la Conférence de Bujumbura, en février de la même année. Le Gouvernement

rwandais demande que les conclusions de la Conférence de Nairobi et de la Conférence de Bujumbura soient mises en application pour un rapatriement rapide des réfugiés rwandais avant de penser à une conférence de plus dont on perçoit mal l'objet et la finalité.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire au début de mon intervention, s'exprimer à la prestigieuse tribune des Nations Unies constitue pour chaque nation une occasion d'exprimer ses vues et sa façon d'envisager l'avenir de son peuple et du monde à la lumière de l'expérience du passé. C'est particulièrement le cas en ce cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui constitue l'heure du bilan, non seulement pour l'Organisation des Nations Unies elle-même, mais aussi pour les nations qui la composent.

Le Rwanda, depuis qu'il existe en tant que pays, en tant que nation, a vécu sur des déséquilibres permanents qui lui ont infligé des cumuls de frustrations, des déséquilibres de la période monarchique où tous les Tutsis ont été fausement assimilés au clan des monarques, des déséquilibres d'une période coloniale mal conduite, qui a engendré ses propres frustrations, des déséquilibres de la période post-indépendance qui, elle aussi, a accumulé ses propres frustrations, des conflits et luttes d'influence au sein du monde néo-colonialiste. Tous ces déséquilibres et leurs frustrations conséquentes n'ont fait que conduire le Rwanda tout droit au génocide et aux massacres à grande échelle, d'avril à juillet 1994.

Présentement, dirigé par un Gouvernement d'union nationale depuis le 19 juillet 1994, issu des formations politiques qui ont combattu l'idéologie fasciste de l'ancien parti unique et ses acolytes, le Rwanda a quitté l'orbite du déséquilibre permanent, source de la grande partie des malheurs dont il a été jusque-là victime. Il se situe aujourd'hui dans ce que j'appellerai le temps de l'équilibre retrouvé. Ce temps de l'équilibre retrouvé, où tous les progressistes du Rwanda ont décidé d'oeuvrer ensemble, la main dans la main, au-delà des clivages ethniques et régionaux, pour la vie et la survie de la nation rwandaise et du peuple rwandais tout entier, ce temps de l'équilibre retrouvé constitue un moment précieux de l'histoire du Rwanda, de notre histoire, et c'est nous qui vous le disons. Le Gouvernement et le peuple rwandais demandent aux Nations Unies et à toute la communauté internationale ici présente de continuer à accorder un soutien moral, politique, matériel et financier à la République rwandaise et au peuple rwandais en cette période fragile et délicate de cet équilibre retrouvé. Pour un pays qui a longtemps vécu sur un déséquilibre quasi permanent, ce moment de l'équilibre retrouvé est

grand et précieux, tel un bébé qui vient de naître et que l'on tient le plus soigneusement du monde de peur qu'il ne vous glisse entre les mains. Aidez-nous donc à préserver ce précieux moment de l'équilibre retrouvé, et cela pour l'avenir de la nation rwandaise et de tout le peuple rwandais.

En cela, nous demandons instamment aux journalistes et analystes politiques de par le monde de soutenir les efforts d'unité et de réconciliation nationale du peuple rwandais qui se retrouve avec lui-même et d'abandonner à jamais les schémas simplistes du passé auxquels ils ont pris l'habitude de recourir lorsqu'ils parlent de l'Afrique, des peuples africains et du Rwanda, en particulier. Nous les supplions de quitter les corridors préétablis, de se libérer, de ne pas rester prisonniers de ces schémas souvent simplistes du passé et de ne pas tout voir au Rwanda en termes dichotomiques ethniques. La complexité existe bel et bien au Rwanda. Il faut l'approcher, l'appréhender pour une meilleure compréhension d'un peuple qui se retrouve avec lui-même, un peuple qui, aujourd'hui, debout comme s'il se réveillait, retrouve son équilibre, son unité pour une réconciliation nationale véritable, durable, celle qui s'éloigne du schématisme, du superficiel et du sensationnel, une réconciliation nationale qui recherche plutôt la profondeur.

Le Gouvernement rwandais est déterminé à ne ménager aucun effort pour mettre en place toutes les conditions nécessaires aussi bien à la reprise des activités économiques qu'à la réconciliation nationale en profondeur, que nous évoquions il y a un instant, et au processus de démocratisation. Il lui faut, en plus de la détermination, les moyens humains, matériels et financiers pour mener à bien son vaste programme de réconciliation, de reconstruction et de réhabilitation nationales. C'est pourquoi le Gouvernement et le peuple rwandais ont besoin de la compréhension et de l'assistance de la communauté africaine et internationale pour bâtir la nation rwandaise sur la fondation inébranlable de la justice pour une réelle réconciliation nationale du peuple rwandais.

Mon pays, le Rwanda, est préoccupé par de multiples problèmes tant politiques que socio-économiques de la sous-région des Grands Lacs. Dans ce contexte, l'idée d'une conférence régionale sur la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs a été avancée ces derniers temps. Néanmoins, comme nous avons eu l'occasion de le préciser, nul n'a pu expliquer jusqu'ici l'originalité d'une telle conférence, surtout quant à son contenu par rapport à celle de même objet tenue à Nairobi en janvier 1995 et à Bujumbura en février de la même année.

Le Rwanda estime que, pour des raisons de crédibilité et d'efficacité, toutes les mesures qui ont été jugées opportunes à Nairobi et à Bujumbura devraient, au préalable, être mises à l'épreuve pour en tirer les conclusions qui s'imposent avant d'envisager d'autres stratégies. Sur le plan politique et de sécurité, les troubles et l'insécurité causés par le réarmement des miliciens et anciennes forces armées rwandaises constituent une menace à la paix dans la sous-région. À cet égard, le Gouvernement rwandais se félicite de la mise sur pied d'une commission internationale chargée d'enquêter sur la circulation illicite des armes visant à déstabiliser le Rwanda et les pays voisins.

Sur le plan économique, le Gouvernement rwandais appartient à des groupements sous-régionaux et régionaux ayant pour objectif l'intégration des États de l'Afrique des Grands Lacs. Mon gouvernement est résolu à orienter ses efforts dans le sens d'une unité économique et régionale en vue d'une entente pacifique et d'une coopération fructueuse entre les États de la sous-région.

En Afrique, mon gouvernement salue les efforts de réconciliation entre le peuple frère d'Angola. Ma délégation espère que ce pays parviendra à une paix durable pour le bien-être de sa population. La délégation rwandaise se félicite du fait que les parties concernées sont parvenues récemment à un accord sur plusieurs questions importantes et qu'elles ont approuvé un calendrier accéléré pour la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka visant à mettre définitivement fin à la guerre et à réaliser la réconciliation nationale en Angola.

Nous saluons également le succès politique enregistré par le peuple mozambicain pour sa réconciliation et sa démocratie. Dans le même ordre d'idées, nous exhortons les frères somaliens à renouer avec le dialogue en vue de la reconstruction nationale au profit de la population, qui a tant souffert. Concernant le Libéria, mon gouvernement se félicite du dialogue entamé par les frères ennemis d'hier en vue de ramener définitivement la paix au Libéria. À cet égard, l'installation officielle du Conseil d'État, le 1er septembre 1995, permet d'espérer que le processus de paix a redémarré. Nous préconisons que la communauté internationale fasse sa part en matière d'aide à ce pays meurtri par la guerre.

Au Moyen-Orient, le processus de paix engagé à travers l'accord israélo-palestinien du 28 septembre 1995 est à encourager. Nous soutenons également le processus de paix en cours en Bosnie-Herzégovine.

En conclusion, ma délégation souhaite que l'Organisation des Nations Unies entre dans le XXIe siècle adaptée au défi du monde de demain. Le Rwanda lui assure, quant à lui, de tout faire pour instaurer la paix à l'intérieur de ses frontières et la préserver dans le monde entier. Telle est notre mission.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour le débat général. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que le nombre des déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse est limité à deux et que la durée de la première intervention doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mustafa (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Le Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée, lorsqu'il a pris la parole ce matin, a évoqué ce qu'il a qualifié d'obstacles et de problèmes découlant, selon ses dires, des politiques appliquées par le régime du Front national islamique au Soudan dans le but de répandre l'instabilité. Cela dit, il a appelé à une action concertée aux plans régional et international de la part des parties concernées. En vérité, nous ne voyons rien dans la déclaration de l'Érythrée qui mérite qu'on s'y arrête, et nous n'avions pas l'intention de répondre à ce que cette déclaration contenait à propos du Soudan. Cependant, ce genre de commentaire est devenu un élément marquant de la politique appliquée dans la région par les autorités érythréennes. Il s'agit d'une politique qui cherche à tromper, à mystifier et à s'attirer la sympathie. Le Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée a dit que le Soudan est gouverné par le Front national islamique. De telles paroles dénotent non seulement un manque de tact, mais aussi que l'orateur ne connaît rien à la composition politique du système actuel au Soudan, qui comprend tous les secteurs du peuple soudanais. Cette déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée constitue une ingérence dans les affaires intérieures du Soudan. Comment s'arroge-t-il se donner le droit de commenter les affaires intérieures d'autres pays alors qu'il prétend que ce sont les autres qui s'ingèrent dans les affaires de son pays?

Il est très regrettable en vérité que l'Érythrée s'avise de dire que nous propageons l'instabilité dans la région alors qu'elle sait pertinemment, à l'instar du monde entier, que c'est elle qui a organisé la conférence de l'opposition armée, tenue à Asmara du 12 au 23 juin 1995, dans le but de renverser le Gouvernement du Soudan par la force des

armes. Cela figure ouvertement dans le document final de la conférence sous le titre du soi-disant «programme et mécanismes» pour l'accélération de la lutte contre le Gouvernement légitime du Soudan. Ledit document énonçait, premièrement, la légitimité de l'action armée menée par les détachements de l'Alliance démocratique nationale en vue du renversement du régime soudanais conformément aux mécanismes convenus, deuxièmement, le besoin d'apporter l'appui nécessaire à cette fin et, troisièmement, l'établissement d'un haut comité politique et militaire chargé de coordonner et de superviser l'accélération de cette lutte armée.

Quel nom les autorités érythréennes donnent-elles à la convocation de cette conférence, sous leur égide, alors que l'Érythrée est un État voisin, un Membre de l'Organisation des Nations Unies et un membre de l'Organisation de l'unité africaine? Comment pourrait-on qualifier cela autrement que de violation flagrante des dispositions des deuxième et troisième articles, respectivement, des Chartes des deux Organisations, concernant le respect de la souveraineté, des principes de coexistence et de non-ingérence dans les affaires des autres États Membres et le règlement des conflits par des moyens pacifiques et non par la force? La tenue d'une telle conférence à Asmara représentait une menace directe à la sécurité, à la souveraineté et à la stabilité du Soudan et constitue un dangereux précédent dans les relations entre les pays africains, qui risque de mener à une nouvelle détérioration de la stabilité et de la sécurité sur le continent africain et, partant, de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

Il est regrettable, en vérité, que l'Érythrée juge utile de semer les germes de la dissension dans une région qui tente encore de panser les blessures causées par l'instabilité à laquelle ont contribué les politiques appliquées par l'Érythrée. Les autorités érythréennes cherchent tout simplement à détourner l'attention de leurs problèmes intérieurs et des défis auxquels elles sont confrontées.

Quant au Soudan, il se concentre sur la reconstruction interne et le développement économique. Il ne souhaite pas se détourner de ces efforts et il n'est pas prêt à laisser quoi que ce soit entraver sa marche dans cette direction. De ce fait, le Soudan qui, au cours des trois dernières décennies a hébergé et héberge toujours un nombre considérable de nos frères érythréens — près d'un demi-million — est déterminé à propager un esprit de coexistence pacifique dans la région. Il se soucie de voir les États de la région faire preuve d'un sens des responsabilités dans leurs relations mutuelles de façon qu'ils puissent se concentrer sur le

développement et renoncer à jouer les agresseurs dans la région.

M. Lukabu Khabouji N'Zaji (Zaïre) : Intervenant à cette tribune, le 9 octobre 1995, le représentant d'un pays ami et frère avec lequel nous partageons la géographie et l'histoire et avec lequel nous entretenons des relations les plus étroites, a jugé bon d'épingler singulièrement mon pays, en parlant d'une autre force déstabilisatrice de son pays qui est la radio pirate baptisée Voix du peuple ou Radio de la démocratie. Il s'agit de l'intervention du Représentant permanent du Burundi à cette tribune.

Je voudrais, au nom de ma délégation, faire la mise au point suivante, afin de rétablir les faits devant l'opinion internationale.

Cette radio dite de la démocratie ne se trouve pas en territoire zaïrois. D'après nos informations, cette radio émet de l'intérieur du Burundi, du côté où, malheureusement, les forces de Bujumbura ne semblent pas avoir accès. Elle émet dans une zone qui serait contrôlée par une milice hutue, de l'intérieur du Burundi. Par ailleurs, la cause principale de la précarité de la situation politique à l'intérieur du Burundi et qui suscite la tension actuelle, outre qu'elle fait craindre des débordements dangereux dans un proche avenir, provient du comportement d'une armée monoethnique qui prête son concours à une ethnie pour en éliminer une autre et qui prête également son concours à ceux qui avaient perdu les élections pour obliger ceux qui les avaient gagnées à leur rétrocéder une partie du pouvoir conquis par le jeu des élections démocratiques. Raison pour laquelle la Convention de gouvernement de septembre 1994 a des difficultés à entrer en application.

Enfin, si cette radio se trouvait sur notre territoire — entendez le territoire zaïrois —, nous l'aurions déjà démantelée de la même manière que nous avons contribué à démanteler la Radio des Mille Collines du Rwanda.

Mais, malheureusement — et j'insiste là-dessus —, d'après nos informations, qui sont les mêmes que celles des autorités burundaises, cette radio se trouve à l'intérieur du Burundi, dans une zone non contrôlée par Bujumbura. Aussi ne comprenons-nous pas qu'un appel soit lancé à notre pays pour aider le Burundi à démanteler une radio qui se trouve sur son territoire alors que, dans le même temps, son représentant affirme l'attachement de son pays aux principes de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État, principes auxquels le Zaïre souscrit et est profondément attaché.

Nous avons remarqué avec amertume que le poids que constitue la venue des réfugiés des pays voisins sur le sol zaïrois laisse indifférent le représentant du Burundi frère. Nous avons noté le langage du châtiment utilisé par le Représentant permanent du Burundi. Nous aurions préféré le langage de la justice, comme l'a indiqué le dernier orateur de la journée.

Nous souhaitons, pour terminer, conseiller ce pays frère et ami de cultiver les vertus du dialogue, de la tolérance et de la réconciliation, afin que les diverses composantes de sa population, tout en ayant le droit à la différence pour chacune d'elles, reconnaissent ce qui peut les unir, évitant ainsi à la région des Grands Lacs des drames comme celui que nous avons vécu l'année dernière et qui fera date dans l'histoire de l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Guinée-Bissau.

M. Lopes da Rosa (Guinée-Bissau) : L'Assemblée se souviendra que S. E. M. Da Costa, Premier Ministre de Guinée-Bissau, a fait hier une déclaration devant l'Assemblée générale. Dans sa déclaration, il a, entre autres, informé l'Assemblée générale de la candidature de la Guinée-Bissau à l'un des postes non permanents du Conseil de sécurité attribués à l'Afrique.

Ce faisant, le Premier Ministre de mon pays a estimé judicieux de solliciter l'appui de tous les États Membres en précisant que cette candidature avait fait l'objet d'un choix et d'une décision formelle au sein du Groupe africain et qu'il était en droit de le faire. En effet, le Groupe africain a entériné, le 23 mai 1995, la recommandation du Comité des candidatures, en proposant deux pays, dont la Guinée-Bissau pour le Conseil de sécurité. Cette même décision a été, au demeurant, communiquée au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Addis-Abeba le 26 mai 1995, par le Représentant permanent de la Mauritanie, alors Président du Groupe africain, par une note contenue dans un document publié sous la cote NEW YORK.OUA/OL/15/255/1995.

Il n'est pas dans l'intention de la délégation de la Guinée-Bissau de participer à une polémique de mauvais augure où, du reste, la mauvaise foi s'assortit d'absurdité. Cependant, il nous semble approprié et même utile, dans un souci de clarté, de stigmatiser la déclaration faite hier, 10 octobre, par le représentant du Bénin, en ce sens qu'elle se démarque des règles de courtoisie les plus élémentaires et traduit une interprétation erronée et abusive du droit de réponse.

Le Premier Ministre de mon pays n'a, à aucun moment dans sa déclaration, fait une quelconque allusion au Bénin. Nous estimons qu'il est de notre devoir de rappeler à la délégation béninoise de bien vouloir garder à l'esprit la qualité excellente des relations qui lient nos deux pays et d'éviter à l'avenir des écarts de langage qui ne peuvent que dévoiler une nervosité intempestive qui n'a pas sa place dans cette enceinte. Les faits sont clairs. Il saura qu'ils sont consignés dans les documents officiels et qu'une quelconque velléité de contestation ne peut qu'être improductive et contrevenir à une pratique qui, parce qu'elle s'appuie sur les principes de la rotation, de l'équité, de l'égalité souveraine des États, a fait jurisprudence au sein des groupes régionaux et inspire la plupart des décisions de l'Assemblée générale en la matière.

M. Samana (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole en ma qualité de Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui préside actuellement le Forum du Pacifique Sud, pour répondre, dans l'exercice de notre droit de réponse, à la déclaration de la délégation française à propos des essais nucléaires dans le Pacifique Sud. Les pays du Pacifique Sud qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies comprennent l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Îles Marshall, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, Samoa, les Îles Salomon, Vanuatu et mon propre pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

D'emblée, je tiens à rappeler que le 2 octobre 1995, quelques heures après la détonation du deuxième essai nucléaire souterrain de la France, le Président du Forum du Pacifique Sud, le Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sir Julius Chan, a annoncé à l'Assemblée la suspension immédiate de tout dialogue de suivi du Forum avec la France. Cette position est conforme à la position des chefs de gouvernement du Forum.

À la suite des activités menées par la France immédiatement après la décision majoritaire de proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la position individuelle et collective des pays du Forum reste solidement opposée aux essais nucléaires qu'effectue la France dans le Pacifique Sud. J'ajouterai également que l'attitude constante de rationalisation que la France adopte pour défendre les essais nucléaires est contraire à l'opinion mondiale. Cela nous amène donc à exercer notre droit de réponse collectivement.

Même avant l'entrée en vigueur du TNP en 1970, la France se livrait à des essais nucléaires dans le Pacifique Sud, et ce, depuis 1966. La France a mené 157 essais — 28

essais dans l'atmosphère et 129 essais souterrains — dans la région depuis l'entrée en vigueur du TNP.

Quelques semaines après la conclusion de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité de non-prolifération, le Gouvernement français a décidé de reprendre son programme d'essais nucléaires dans le Pacifique Sud, à la consternation des peuples et des gouvernements du Pacifique Sud, dont la majorité ont accordé leur appui inconditionnel à la prorogation indéfinie du TNP, sur la base d'une entente à l'effet que les puissances nucléaires feraient preuve de la plus grande retenue et qu'elles concluraient un traité d'interdiction complète dans les plus brefs délais.

La décision de la France, jointe à celle de la République populaire de Chine de mener de nouveaux essais, porte selon nous gravement préjudice à la confiance. Les nouveaux essais remettent en cause la bonne volonté existante. Depuis la violation du moratoire, quatre armes nucléaires ont explosé. La dernière est celle que la France a fait exploser le 2 octobre dernier, qui s'est avérée cinq fois plus puissante que les bombes de Nagasaki et d'Hiroshima. Les peuples et les gouvernements du Pacifique Sud sont profondément attristés par la mauvaise foi dont fait preuve la France dans cette question ainsi que par son indifférence à l'égard de leurs inquiétudes compréhensibles et profondes.

Les 16 pays représentés au Forum du Pacifique Sud ont exprimé collectivement leur profonde indignation face à la reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique Sud. Ils demandent instamment au Gouvernement français d'annuler tout nouvel essai. Le Forum a fait siennes la Déclaration de Lakatoro sur le Groupe fer de lance mélanésien et la Déclaration publiée à l'issue de la réunion de 1995 du Forum du Pacifique Sud, qui réaffirment les principes et les objectifs du Traité de Rarotonga faisant du Pacifique Sud une zone dénucléarisée.

Conformément à la décision collective du Forum, nous condamnons les actions du Gouvernement français. Les actions de la France constituent un pas en arrière. Ce comportement rétrograde ne peut ni ne doit être pris à la légère. Que dirait la France si quelqu'un se livrait à des essais nucléaires dans le golfe de Gascogne? Comment ses voisins réagiraient-ils si la France se livrait à des essais à proximité de l'Europe? Si la France persiste à dire que les essais dans le Pacifique Sud ne représentent aucune menace et aucun danger pour l'environnement et la santé de la population, pourquoi ces essais ne peuvent-ils pas alors être menés en France métropolitaine? Compte tenu de leur histoire, les Îles Marshall savent que les effets des essais nucléaires sur l'environnement et la santé peuvent être

tragiques et durer très longtemps; le Ministre des affaires étrangères des Îles Marshall, l'honorable Philip Muller, s'est exprimé clairement à cet égard.

La France a agi au mépris des vœux des peuples du Pacifique Sud, des appels de gouvernements régionaux et individuels et, en particulier, de l'opposition exprimée par certains États membres de l'Union européenne, des États membres du Mouvement des non-alignés, des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), des États parties au Traité de Tlatelolco et au Traité de Rarotonga, des organisations non gouvernementales et, bien entendu, de l'ensemble de la communauté internationale — qui, tous, avaient pour objectif de l'inciter à mettre immédiatement fin à son programme d'essais nucléaires.

Les actions de la France sont contraires à l'esprit et à la lettre des conventions et des traités pertinents, en particulier la Convention de Nouméa et la Convention sur la diversité biologique, auxquelles la France est un État partie.

Les essais nucléaires menés par le Gouvernement français, immédiatement après la décision de la communauté mondiale de proroger indéfiniment le Traité de non-prolifération, sont en contradiction directe avec les buts et les principes du régime de non-prolifération. Nous engageons fermement la France à signer les protocoles au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, manifestant ainsi son respect pour la volonté et les préoccupations légitimes des nations et des peuples du Pacifique Sud, qui sont conformes à l'esprit et à la lettre de l'article VII du TNP.

Il faut espérer que la France saura agir de façon responsable et jouer un rôle positif dans le développement de la région du Pacifique Sud dans l'intérêt réciproque de toutes les parties concernées. Rien ne saurait justifier une activité aussi déplorable et scandaleuse. Elle ne sert qu'à susciter la méfiance et menace la paix et la sécurité des peuples du Pacifique Sud, voire du monde entier.

Conformément aux buts et principes des Traités de Rarotonga et de Tlatelolco, qui ont pour but de favoriser la non-prolifération nucléaire dans le monde, nous abhorrons et condamnons tous les essais nucléaires partout dans le monde. Tout en nous félicitant de la volonté déclarée de la France d'appuyer la conclusion en 1996 d'un traité vraiment complet d'interdiction des essais nucléaires, cette volonté ne sera crédible que si elle s'accompagne d'une cessation immédiate de tous les essais nucléaires.

Nous tiendrons le Gouvernement français responsable de tout dommage que pourraient causer à l'environnement ou à la santé de la population les essais nucléaires auxquels il procède dans le Pacifique Sud.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous ne remettons pas en question le rôle déterminant que joue la France dans les affaires internationales. Pourtant, cette position ne confère pas seulement des privilèges; elle implique également des obligations et des responsabilités. Le Gouvernement français a donc l'obligation d'agir comme un membre responsable de la communauté internationale. Les récents essais d'engins nucléaires effectués par la France dans le Pacifique Sud sont totalement irresponsables et ébranlent sa crédibilité.

C'est pourquoi nous réitérons notre appel au Président Chirac et à son gouvernement pour qu'ils tiennent compte du poids de l'opinion internationale exprimée contre les essais nucléaires dans le Pacifique Sud. Nous insistons donc pour que la France abandonne immédiatement le reste de son programme d'essais dans le Pacifique Sud, conformément à l'esprit de la non-prolifération nucléaire tel qu'il est défini dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

M. Jallow (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation aimerait revenir sur la déclaration faite ce matin devant l'Assemblée par le Ministre des affaires étrangères de Madagascar, S. E. M. Jacques Sylla, et exprimer de très fortes réserves au sujet des commentaires négatifs qu'il a faits à l'égard de la Gambie et de ses dirigeants actuels. Ces commentaires négatifs à l'égard de la Gambie trahissent une totale ignorance de l'ensemble et de la véracité des détails concernant le changement de gouvernement et de la tâche louable et excellente dont S. E. le capitaine Yahya A. J. J. Jammeh, Président du Conseil provisoire des forces armées et chef d'État de la Gambie, s'acquitte depuis qu'il a pris les rênes du gouvernement à la suite d'un coup d'État qui s'est produit il y a presque 15 mois sans effusion de sang. Tout au long de cette période, le Gouvernement gambien est resté attaché au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier l'individualité, la liberté d'expression et la liberté de mouvement de tous les Gambiens. C'est pour ces raisons et pour préserver les droits et privilèges de nos citoyens que le Gouvernement a décidé de créer quatre commissions d'enquête dirigées par des juges de pays étrangers, afin d'enquêter sur des cas de corruption présumés et sur le détournement de fonds publics par certains fonctionnaires et d'anciens politiciens. Les travaux des commissions sont ouverts à tous et sont couverts par les médias.

Le semblant de démocratie que Madagascar vient tout juste d'acquérir ne devrait pas l'inciter hâtivement à jouer le rôle de garant de la démocratie en Afrique ou lui donner le droit de faire des déclarations injustifiées ou dénuées de fondement au sujet de la Gambie, si l'on tient compte en particulier du fait que la Gambie s'est véritablement engagée à fournir des bases solides et permanentes qui permettront d'assurer le développement durable de notre pays à l'avenir et de veiller à ce que les valeurs démocratiques authentiques inhérentes à la culture et aux traditions de la Gambie et des Gambiens ne soient pas sacrifiées à des années de mauvaise administration et de corruption. La Gambie aurait mieux compris les commentaires dérogatoires de Madagascar si le Gouvernement de Madagascar avait dépêché une délégation officielle en Gambie à la suite du changement de gouvernement pour examiner la situation.

En fait, l'an dernier, S. E. le capitaine Yahya A. J. J. Jammeh, chef de l'État gambien, a dépêché son Envoyé spécial à Madagascar pour expliquer les raisons de la prise de pouvoir en Gambie. Cette action montrait clairement l'intérêt du nouveau Gouvernement gambien à maintenir et à renforcer les relations fraternelles avec tous les pays africains vu la similarité de notre combat, la raison étant, comme l'a dit l'Ambassadeur Insanali à Managua, au Nicaragua, le 4 juillet 1994, que

«Chaque citoyen doit être assuré, en plus de ses droits humains fondamentaux et de son droit à la liberté, de possibilités de développement social et économique. Les droits fondamentaux tels que l'éducation, la santé et le logement doivent être assurés par l'État pour garantir une société stable au sein de laquelle les normes et pratiques démocratiques puissent prévaloir.»

Enfin, la Gambie continue de souscrire à divers instruments internationaux de droits de l'homme. Nous continuons de nous acquitter des obligations qui sont les nôtres aux termes de ces conventions internationales et soutenons pleinement la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, relevant de l'Organisation de l'unité africaine, et le Centre africain pour la démocratie et les études sur les droits de l'homme, situé en Gambie. Il n'y a absolument aucune preuve concrète de violence ou de violation de droits de l'homme en Gambie.

Nous ne comprenons donc pas la raison des critiques de Madagascar contre la Gambie, à moins que cela ne relève d'autres motifs et que Madagascar ait choisi de s'engager dans des campagnes négatives contre le Gouvernement et le peuple gambiens.

M. Tanç (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : S'agissant de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la Grèce antérieurement dans le débat, ma délégation souhaite souligner les points suivants.

La déclaration du Ministre grec des affaires étrangères contient des paroles très fortes contre la Turquie qui nous paraissent incompatibles avec les intentions qu'il a également exprimées dans la même déclaration de normaliser les relations entre la Grèce et la Turquie. La normalisation exige une bonne volonté et un dialogue constructif. L'idée d'un tel processus entre la Turquie et la Grèce est soutenue par la Turquie, par les amis des deux pays et par l'ensemble de la communauté internationale. Il existe en fait une tendance générale et universelle au règlement de conflits anciens.

S'agissant de la question de la mer Égée à laquelle le Ministre a fait allusion, nous souhaitons redire de façon catégorique qu'il ne s'agit pas d'une affaire dans laquelle la Turquie menace la Grèce, mais d'une affaire dans laquelle la Grèce menace la Turquie. Mon pays s'inquiète de l'attitude adoptée par notre voisin, et nous souhaitons apporter les clarifications suivantes, en espérant qu'elles seront entendues.

La question des eaux territoriales de la mer Égée implique le statu quo dans la mer Égée, ainsi que l'ont déterminé les traités et instruments internationaux pertinents, en particulier le Traité de paix de Lausanne de 1923. La Turquie et la Grèce ont toutes deux des droits fondamentaux et des intérêts légitimes dans la mer Égée, concernant leur sécurité, leur économie, la navigation et d'autres utilisations traditionnelles des hautes mers. Le désir de la Grèce de revendiquer une grande partie de la mer Égée et d'altérer le statu quo aux dépens des droits et intérêts de la Turquie est à la base des litiges bilatéraux dans cette mer.

Selon le régime actuel de la limite de 6 milles de la mer territoriale des deux pays, la Grèce, en raison de ses nombreuses îles, possède environ 43,5 % de la mer Égée alors que la part de la Turquie représente 7,5 %. L'autre moitié de la mer Égée est constituée par des eaux territoriales librement utilisées par la Turquie et d'autres pays conformément au droit international.

Toute extension des limites de la mer territoriale grecque au-delà des 6 milles étendrait les eaux territoriales grecques jusqu'à 73 % de la mer Égée et transformerait cette mer en un lac grec. La souveraineté grecque s'étendrait au-dessus de la haute mer actuelle, de l'espace aérien international et du plateau continental, qui reste une ques-

tion en litige attendant une délimitation entre les deux pays. Par conséquent, une extension de la mer territoriale grecque ne serait pas limitée aux droits et libertés de navigation internationalement reconnus, contrairement à ce que la Grèce a affirmé. Presque toute la mer Égée, ses fonds marins, ses eaux et son espace aérien passeraient sous la souveraineté et la juridiction de la Grèce. Les côtes turques seraient entourées par des eaux territoriales grecques et la Turquie serait virtuellement coupée de la haute mer.

Les déclarations de la Grèce visant à étendre ses eaux territoriales au-delà de la limite des 6 milles marins en mer Égée chaque fois que ce pays le juge opportun menacent non seulement les droits fondamentaux de la Turquie, mais aussi la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

La Grèce cite l'article 3 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 pour appuyer ses revendications. Cet argument n'est pas valable. Premièrement, la Turquie n'est pas partie à ladite convention. Deuxièmement, la Turquie n'a cessé d'élever des objections à la limite de 12 milles dans le contexte de mers semi-fermées là où des circonstances particulières existent. Par conséquent, une telle revendication en tant que règle du droit coutumier ne peut être invoquée contre la Turquie en mer Égée. Troisièmement, la limite de 12 milles envisagée par l'article 3 n'est ni obligatoire ni automatiquement applicable. C'est une limite maximum admissible qui peut être appliquée lorsque les circonstances le permettent, dans le cadre des limites imposées par les principes généraux du droit international faisant l'objet de l'article 300 de la Convention, à savoir l'obligation d'exercer ses propres droits d'une manière qui ne constitue pas une violation du droit d'autrui. En outre, ma délégation tient à porter à l'attention des autorités grecques le fait que les actions unilatérales de la Grèce en mer Égée violent les droits vitaux de la Turquie.

La déclaration du Parlement turc dont a parlé le Ministre grec des affaires étrangères reflète le sentiment de l'opinion publique turque sur cette question vitale. Cette déclaration ne saurait être «autorisée» par le Gouvernement turc comme le prétend le Ministre. Cela n'est pas possible dans un régime de démocratie parlementaire. D'autre part, pour comprendre comment la Grèce voit la question, il y a lieu de se rappeler la déclaration faite par le Ministre grec chargé des affaires européennes et qui a été citée par le bulletin de l'Agence de presse d'Athènes du 1er juin 1995. Le Ministre Mangakis a dit que

«La Convention [sur le droit de la mer] a eu véritablement une importance nationale dans la mesure où elle a fourni au pays, la Grèce, une arme»

— nous soulignons ici les mots «une arme» —

«dans la défense de ses droits et de ses intérêts nationaux.»

Cette arme est en fait dirigée contre la Turquie. C'est une menace contre laquelle la Grande Assemblée nationale turque a adopté la déclaration dont a parlé le Ministre grec. La déclaration exprime les préoccupations très sérieuses et légitimes de la Turquie.

Malheureusement, la même déformation des faits apparaît dans les remarques du Ministre grec des affaires étrangères concernant Chypre. Nous espérons que la Grèce ne pense pas que le passage du temps a obscurci les mémoires. Nous espérons que le passage du temps n'amènera personne à oublier la responsabilité de la Grèce à l'égard de cette question. L'intervention turque a suivi une tentative faite par la Grèce d'annexer l'île par un coup d'État militaire en 1974. L'intervention turque était tout à fait légitime en vertu du Traité de garantie de 1960, auquel la Grèce est également partie. La question de Chypre n'a pas commencé cette année-là comme le Ministre grec voudrait nous le faire croire. S'il en était ainsi, pourquoi les forces de maintien de la paix des Nations Unies furent-elle envoyées à Chypre en 1964, il y a 31 ans?

Mon gouvernement appuie fermement les efforts poursuivis sous les auspices du Secrétaire général pour régler la question de Chypre. Nous avons pu constater avec plaisir une remarque semblable dans la déclaration du Ministre grec des affaires étrangères, mais nous avons été pris de court par la remarque qu'il a faite ensuite dans la même déclaration pour exprimer le désir de reléguer la question de Chypre dans le contexte de l'Union européenne.

Ma délégation a des difficultés à comprendre pourquoi la déclaration du Ministre grec des affaires étrangères contient tant de contradictions. Nous ne pensons pas que la déclaration du Ministre soit compatible avec le désir de normalisation qu'il a exprimé.

Cependant, comme chacun se le rappellera, le Ministre turc des affaires étrangères a exprimé dans sa déclaration l'espoir qu'un dialogue significatif, complet et fructueux pourra être instauré. Il faut espérer que cette offre sera retenue. Un tel processus servira également les objectifs des Nations Unies ainsi que les normes régissant les relations et

la coopération entre les pays, notamment lorsqu'ils sont voisins.

M. Lee (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite intervenir dans l'exercice de son droit de réponse suite à la déclaration du représentant de la République populaire démocratique de Corée. Les arguments qu'il a avancés étant infondés, inexacts et mensongers, ma délégation n'entend pas les réfuter point par point. Elle tient simplement à saisir l'occasion pour redire que le Gouvernement coréen est décidé à maintenir un dialogue civilisé avec la Corée du Nord, en faisant preuve de patience et de persévérance, dans l'intérêt de la paix et de la coprosperité sur la péninsule coréenne.

Un jour viendra, nous en sommes convaincus, où nos frères du Nord reconnaîtront qu'il est également de leur intérêt de rechercher la réconciliation et d'instaurer des relations de coopération avec leurs compatriotes de la Corée du Sud afin que les peuples de la Corée du Nord et de la Corée du Sud puissent oeuvrer ensemble à la réalisation de leur aspiration nationale à la réunification.

Qu'il me soit permis, pour terminer, de citer un extrait de la déclaration faite par S. S. le pape Jean-Paul II le 5 octobre 1995 dans cette même salle — je le fais plus particulièrement à l'intention du représentant de la Corée du Nord qui, de toute évidence, n'a pas entendu ses paroles de sagesse :

«... la recherche de la liberté est inaliénable.»

Je répète :

«... la recherche de la liberté est inaliénable... Le totalitarisme moderne a été, avant tout, une agression contre la dignité de la personne, une agression qui en est arrivée à la négation même de la valeur inviolable de sa vie...

... Dans cette perspective, il nous est possible de reconnaître l'importance de préserver le droit fondamental à la liberté de religion et à la liberté de conscience, piliers essentiels sur lesquels repose la structure des droits humains et fondements de toute société réellement libre.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 20e séance, p. 3 et 4*)

M. Ladsous (France) : La délégation de la France avait demandé à exercer son droit de réponse à la suite de l'intervention effectuée aujourd'hui par une délégation sur

la question des essais nucléaires. Ayant entendu, il y a quelques instants, le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée exercer un «droit de réponse» au nom des pays du Forum du Pacifique Sud, je me trouve renforcé dans la conviction qu'il est nécessaire de faire justice d'un certain nombre d'accusations infondées, injustes et malveillantes. Et je voudrais tout d'abord m'étonner de l'utilisation d'un langage qui n'a pas sa place à cette tribune des Nations Unies, de l'utilisation de termes qui n'ont pas cours dans les relations entre États souverains. Je me borne à le noter pour le regretter et pour le déplorer.

Sur le fond de l'affaire, qu'il me soit permis de le redire, mais dois-je rappeler d'abord que la campagne de tirs à laquelle procède mon gouvernement ne porte pas atteinte à l'environnement et que des experts de renommée internationale l'ont encore reconnu tout récemment. Ils ont souscrit à ce que nous disons depuis très longtemps, à savoir que ces essais ne font peser aucun danger sur l'environnement.

Dois-je rappeler, d'autre part, que cette campagne n'est contraire ni aux droits, ni aux engagements qui ont été souscrits par mon pays. Je crois que le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a lui-même mentionné la formule qui a été consacrée lors de l'exercice d'examen du Traité sur la non-prolifération. Il ne s'agissait pas d'interdire les essais, il s'agissait de demander l'extrême retenue. L'extrême retenue, cela ne signifie nullement l'interdiction, et dois-je rappeler par ailleurs que mon pays n'avait jamais exclu qu'il doive se trouver amené à achever cette série d'essais.

Pour terminer, qu'il me soit permis de rappeler que les engagements pris par mon gouvernement sont clairs. Nous procédons à une dernière série d'essais, une série qui porte sur huit tirs au maximum et qui sera achevée d'ici à la fin du mois de mai 1996. Cette série de tirs est nécessaire pour assurer, pour l'avenir, la fiabilité et la sécurité de l'armement nucléaire français et pour nous permettre d'acquérir la maîtrise indépendante des techniques de simulation.

Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom des pays du Forum du Pacifique Sud, a rappelé la décision de ces pays de suspendre le dialogue post-Forum avec mon pays. C'est certes leur privilège. La France, en tout cas, pour ce qui la concerne, demeure disposée à poursuivre le dialogue avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, avec tous les États du monde quels qu'ils soient, sans exclusive.

M. Kahsai (Érythrée) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à prendre la parole dans l'exercice de mon droit de réponse à la suite des observations faites par le représentant du Soudan.

On ne saurait trop souligner que le Gouvernement du Front islamique national du Soudan est décidé à exporter sa révolution fondamentaliste au-delà des frontières de son pays, notamment vers les pays voisins. L'objectif constant de sa politique et de ses activités est de déstabiliser toute la région en formant, en armant et en dispersant des éléments subversifs. L'exemple le plus récent est son implication dans la tentative d'assassinat contre le Président Hosni Moubarak, de l'Égypte.

L'organe central de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, à sa réunion extraordinaire tenue le 11 septembre 1995 à Addis-Abeba, en Éthiopie, a publié une déclaration dans laquelle le Gouvernement soudanais est prié de cesser toute activité de soutien aux terroristes. Le paragraphe 6 de cette déclaration se lit comme suit :

«Demande au Gouvernement soudanais de remettre à l'Éthiopie les trois terroristes qui ont trouvé abri au Soudan, conformément au Traité d'extradition de 1964 conclu entre l'Éthiopie et le Soudan.»

Le paragraphe 8 de cette même déclaration se lit ainsi :

«Demande en outre à tous les gouvernements, en particulier au Gouvernement soudanais, de s'abstenir de toute activité tendant à aider, à appuyer ou à faciliter les activités terroristes et à accueillir ou à abriter les éléments terroristes, et à agir dans leurs relations avec leurs voisins et avec les autres pays en pleine conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies et de celles de l'Organisation de l'unité africaine.»

Il ne s'agit là que du document le plus récent relatif à l'attitude subversive du Gouvernement soudanais et qui, à lui seul, atteste la crédibilité des déclarations précédentes faites par l'Érythrée en ce qui concerne le gouvernement de Khartoum.

L'Érythrée, à plusieurs occasions, a écrit des lettres de protestation au Conseil de sécurité, et nous espérons que la communauté internationale prendra des mesures appropriées pour prévenir les desseins et les rêves d'agression du Front islamique national. Si cette bombe à retardement n'est pas

désamorcée à temps, la vertu de la diplomatie préventive sera en effet contestée.

M. Terence Nsanze (Burundi) : N'eût été un certain quiproquo de la part de mon frère et ami le représentant du Zaïre, ma délégation se serait passée de cette intervention.

Je tiens d'abord à souligner qu'il n'y a aucun nuage dans les relations entre le Burundi et le Zaïre. Ces relations sont excellentes, et nous tenons tenu à le souligner. À plusieurs occasions qui se sont offertes à moi, j'ai tenu à exprimer les remerciements les plus vifs au Gouvernement zaïrois, et particulièrement à S. E. le maréchal Mobutu Sese Seko, chef de l'État zaïrois. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères lui-même, M. Kamanda wa Kamanda, que j'ai eu l'occasion de rencontrer il y a une dizaine de jours ici à New York, est témoin de la reconnaissance que le Gouvernement et le peuple burundais expriment au premier chef au Président de la République zaïroise et à son gouvernement pour les positions très fraternelles, conciliantes et précieuses qu'ils ont prises tout au long de la crise burundaise.

Nous réaffirmons — et ici nous prenons à témoin la communauté internationale — notre totale satisfaction vis-à-vis de la politique zaïroise envers le Burundi. Et plutôt soucieux du dialogue, effectivement, entre le Chargé d'affaires du Zaïre et moi-même en particulier, et entre son gouvernement et le notre en général, je souhaiterais que cette assemblée sache que ma délégation a pris tout à l'heure l'initiative de vérifier auprès du Chargé d'affaires du Zaïre le paragraphe qui aurait pu lui paraître contenir une insinuation à l'encontre de son pays. Il a été très réceptif à cet égard. Je rappelle le paragraphe de mon intervention d'avant-hier, qui selon lui ferait allusion à son pays et qui semble soulever une certaine difficulté du côté du Chargé d'affaires du Zaïre :

«À ces attaques s'ajoute une autre force déstabilisatrice qui est la radio pirate cyniquement baptisée "Voix du peuple" ou "Radio de la démocratie", qui inocule la haine ethnique au sein des composantes de la population burundaise et concourt à la diffusion d'une idéologie de type néo-nazi dans cette région d'Afrique centrale en cette fin du XXe siècle. Nous comptons sur le précieux concours du pays voisin et frère avec lequel nous partageons la géographie et l'histoire, et avec lequel nous entretenons les relations les plus étroites, pour démanteler ce médium de la haine, qui rappelle, à de multiples égards, la tristement célèbre "Radio-télévision libre des mille collines", qui a galvanisé les massacres de l'année dernière au

Rwanda.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 25e séance, p. 89*)

Vous avez constaté qu'il n'y a aucune allusion, ni directe, ni indirecte, à un pays quelconque. Et le Gouvernement burundais lance un appel à tout pays voisin où serait abritée cette radio, et d'où elle émettrait. Même si nous avons mentionné nommément un pays quelconque, cela n'aurait pas été pour le fustiger ou pour l'accuser, mais plutôt pour lui lancer un appel fraternel afin qu'il contribue au démantèlement de cette radio. Il n'en est donc rien, et nous n'avons aucune plainte à formuler à l'égard du Zaïre. D'autre part, nous tenons à réaffirmer le rôle ô combien positif et déterminant joué par le Président Mobutu, et nous lui lançons un appel pressant à partir de cette assemblée pour qu'il continue à contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité au Burundi. Nous souhaiterions même qu'il puisse effectuer une visite officielle pour rencontrer tous les protagonistes politiques de notre pays.

J'ajoute que le Gouvernement burundais contrôle tous les coins et les recoins du Burundi, et qu'aucune parcelle du territoire national n'échappe au contrôle du Gouvernement burundais. L'Ambassadeur Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui est témoin oculaire et auriculaire et qui arrivera après-demain ici, à New York, pourra témoigner. Le Gouvernement contrôle tout le territoire national.

Deuxièmement, quant à cette armée faussement accusée d'être monoethnique, nous avons au Burundi des principes et des critères qui sont universels pour le recrutement de l'armée, à savoir les mérites, les qualifications personnelles et les conditions exigées pour chaque recrue. À ce titre, j'ai le plaisir de signaler à cette assemblée, pour mettre un terme à ces fabulations à travers le monde — et ici je ne fais pas allusion à mon collègue du Zaïre, mais il y a eu une fabulation qui a été répandue à travers le monde selon laquelle l'armée burundaise est monoethnique — qu'au cours des deux dernières années, le Gouvernement burundais et le haut commandement militaire ont décidé d'associer la communauté internationale au recrutement des troupes burundaises — l'ONU et l'OUA en sont témoins — et que nous ne procédons pas à un recensement ethnique quelconque avant d'enrôler les nouvelles troupes. La Convention de gouvernement n'a pas contribué à la conquête du pouvoir par une partie quelconque de la population. Cette convention a été suggérée et avalisée par la communauté internationale, à commencer par les Nations Unies elles-mêmes, représentées par leur éminent Secrétaire général, lequel l'a réaffirmé lors de sa visite au Burundi au

mois de juillet dernier. C'est donc une convention non pas destinée à favoriser une partie de la population au détriment d'une autre, mais plutôt à servir de ralliement pour défendre les catégories sociopolitiques.

J'en viens maintenant à la question des réfugiés, qui est mon avant-dernier point. Notre intervention, dont j'ai lu un extrait tout à l'heure, ne tarit pas d'éloges vis-à-vis des pays frères qui accueillent précisément les réfugiés burundais. Je souligne néanmoins que le nombre avancé par mon collègue, le Chargé d'affaires du Zaïre, est assez excessif, puisque le Haut Commissariat des Nations Unies lui-même signale qu'il n'y a au Zaïre que quelques dizaines de milliers de réfugiés en provenance du Burundi. Enfin, je suis très content que le Chargé d'affaires du Zaïre...

Le Président : Le temps de parole du représentant est écoulé. Je le prie de bien vouloir achever son intervention.

M. Terence Nsanze (Burundi) : J'allais précisément conclure. Je disais donc qu'il n'y a que quelques dizaines de milliers de réfugiés burundais au Zaïre. Et quant au dialogue, auquel le Chargé d'affaires du Zaïre nous invite, je lui en concède la nécessité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il aurait été souhaitable qu'il nous demande au préalable de déchiffrer pour lui le sens que nous accordions à ce paragraphe qui parle de la radio pirate. Je compte donc avoir la possibilité, non seulement de dialoguer, mais aussi de fraterniser avec lui, comme le font nos deux nations.

M. Whannou (Bénin) : La délégation du Bénin n'a nullement l'intention de polémiquer avec le représentant de la Guinée-Bissau, qui vient de porter un jugement de valeur sur la forme et le bien-fondé de l'exercice du droit de réponse dont le Bénin a fait usage le 10 octobre 1995. Nous laissons à l'Assemblée générale le soin d'apprécier l'intervention du représentant de la Guinée-Bissau qui, dans sa forme, est en dessous du niveau du débat de notre assemblée — je dis bien, en dessous du débat de notre assemblée.

Toutes les délégations ici présentes connaissent la courtoisie qui a toujours caractérisé les actions de ma délégation, qui n'a pas polémique hier. Je voudrais réitérer que c'était par courtoisie que le Bénin s'était gardé, au cours du débat général, d'aborder la question des candidatures ouest-africaines à l'un des sièges non permanents au Conseil de sécurité, d'autant que le Bénin croit aux vertus du dialogue. Nous avons jugé bon d'en faire état seulement suite à la déclaration de la délégation de la Guinée-Bissau du 10 octobre 1995. Notre objectif est de faire savoir que nous maintenons notre candidature contre celle de la

Guinée-Bissau, qui a perdu son tour en se retirant en 1993 en cours de compétition.

Le Bénin est prêt à servir au sein du Conseil de sécurité l'Afrique et la communauté internationale, et il souhaiterait pouvoir compter sur tous les États Membres de notre organisation pour son élection.

M. Zacharakis (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la Turquie a choisi le dernier jour du débat général pour exercer son droit de réponse suite à la déclaration faite il y a 13 jours à l'Assemblée générale par le Ministre grec des affaires étrangères.

Je n'ai pas l'intention de faire perdre son temps à l'Assemblée en commentant les allégations du représentant de la Turquie, pour la simple raison qu'il ne fait aucun doute pour moi que ces allégations ont convaincu tous ceux ici présents que le représentant de la Turquie n'a rien fait d'autre que de doubler ses torts d'un affront.

Un affront fait, indubitablement, non seulement à la Grèce mais aux Nations Unies dans leur ensemble puisque cela ne fait que confirmer un fait indiscutable, à savoir que tandis que l'Organisation célèbre son cinquantième anniversaire, la Turquie constitue une regrettable exception en continuant de violer de façon flagrante les dispositions et les principes fondamentaux de la Charte, premièrement en envahissant un État Membre indépendant et souverain des Nations Unies et en maintenant des troupes d'occupation sur le territoire de la République de Chypre depuis plus de 20 ans, deuxièmement en menaçant ouvertement aujourd'hui même dans cette salle — tout le monde en a été témoin — de recourir à la force contre mon pays, non pas pour empêcher un acte illégal, mais au contraire pour empêcher la mise en oeuvre de règles et de droits découlant du droit international et de traités internationaux acceptés par tous les membres de la communauté internationale sans exception, sinon celle — regrettable, je le répète — de la Turquie.

M. Agathocleous (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse suite à la déclaration faite par le représentant de la Turquie.

À l'instar de ce que le Ministre des affaires étrangères de mon pays a dit il y a deux semaines dans cette même salle à propos de Chypre, la déclaration du représentant de la Turquie est un mélange de déformation des faits et de graves omissions, pratique à laquelle a constamment recouru la Turquie depuis son invasion de Chypre en 1974.

C'est une politique dictée par le vain espoir de faire oublier qu'elle était présente lorsque a été commis le crime — l'invasion et l'occupation, qui se poursuit, de Chypre — et de faire passer le problème pour un différend intercommunautaire à Chypre.

On s'attendrait à voir un certain respect pour la vérité, en particulier en une occasion aussi solennelle que le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

C'est cette même instance et le Conseil de sécurité qui ont adopté des dizaines de résolutions sur le problème international de Chypre pour exiger la fin de l'occupation et des violations du droit international à Chypre.

En particulier, ces résolutions ne manquent jamais d'appeler au respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre; au retrait des troupes d'occupation — quelque 35 000 hommes — de la partie occupée de Chypre, dont le Secrétaire général dit dans ses rapports qu'elle était la zone la plus militarisée du monde; au retour des réfugiés dans leurs foyers et sur leurs terres, dans la sécurité et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les Chypriotes.

La Turquie, affichant le plus total mépris pour ces résolutions, continue d'occuper 37 % de notre territoire. En outre, elle accroît et modernise sa présence militaire sur l'île; elle n'a pas permis à un seul réfugié de réintégrer son foyer et sa patrie; et elle continue de violer les droits de l'homme de notre peuple en chassant systématiquement les Chypriotes grecs de leurs foyers ancestraux et en faisant venir des colons turcs de Turquie pour tenter de modifier la composition démographique de Chypre.

Toutes ces violations sont bien documentées dans un rapport de la Commission européenne des droits de l'homme — rapport dévastateur pour la Turquie — ainsi que dans de nombreux autres documents de l'ONU. La raison pour laquelle il n'y a absolument aucune référence, dans l'une ou l'autre des deux déclarations, aux résolutions de l'ONU qui énoncent les obligations incombant à la Turquie et soulignent les éléments d'un règlement au problème de Chypre, est évidente pour tous.

Voici la question capitale qu'il faut se poser : Que font les troupes turques à Chypre 21 ans après que le Conseil de sécurité a demandé qu'elles se retirent et après l'affirmation universelle, exprimée dans toutes les instances internationales, selon laquelle la situation actuelle à Chypre est inaccep-

table et anachronique? Qu'est-ce qui est inacceptable? C'est le fait que Chypre continue d'être occupée.

En outre, le représentant turc vient de déclarer qu'il existait à présent dans le monde une évolution générale vers le règlement pacifique des problèmes internationaux en suspens et une volonté commune d'y parvenir. C'est exact, et j'espère par conséquent que la Turquie entendra, elle aussi, cette demande universelle, changera sa politique négative à l'égard de Chypre et prendra les mesures nécessaires pour régler le problème de Chypre. Je puis garantir à tous les représentants ici présents que ce serait dans le meilleur intérêt de tous les Chypriotes, car tous les Chypriotes subissent actuellement les effets négatifs de l'invasion et de l'occupation.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La déclaration du représentant de la Corée du Sud a, une fois encore, révélé l'impudence des autorités sud-coréennes.

Premièrement, le dialogue n'est pas un jeu. Les autorités sud-coréennes ont beaucoup parlé de dialogue mais elles n'ont jamais été sincères. Elles étaient seulement intéressées à utiliser le dialogue à leurs fins politiques.

Deuxièmement, le représentant sud-coréen a cité le pape. La Corée du Sud est le seul pays où il existe une loi interdisant la liberté. N'ayant pas réussi à réaliser leur rêve d'utiliser la question nucléaire pour isoler et étouffer la République populaire démocratique de Corée, les autorités sud-coréennes utilisent maintenant la question des droits de l'homme pour diffamer notre pays.

Les autorités coloniales de la Corée du Sud, sous le patronage de leur État suzerain, dissimulent au monde leurs violations des droits de l'homme, et maintenant elles tentent de leurrer l'opinion publique mondiale, comme si la Corée du Sud était un modèle de protection des droits de l'homme et de démocratie.

La loi sur la sécurité nationale de la Corée du Sud est une loi médiévale et draconienne unique au monde, car elle fait un crime des libertés d'idéologie et des contacts personnels, de l'échange de courrier et d'appels téléphoniques avec la population du Nord. Combien de personnes innocentes en Corée du Sud ont vu leurs droits foulés aux pieds et ont été exécutées en vertu de la loi sur la sécurité nationale? C'est une plaisanterie que d'entendre les autorités sud-coréennes parler de liberté et de droits de l'homme. Tant que la loi sur la sécurité nationale de la Corée du Sud

existera, il ne pourra pas y avoir de dialogue Nord-Sud ni de réunification du pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour une seconde intervention dans l'exercice du droit de réponse.

M. Samana (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : Après avoir entendu encore une fois les abondantes observations du représentant de la France dans l'exercice de son droit de réponse, je voudrais ajouter qu'il ne s'agit pas là d'un débat de sémantique : c'est une question de vie et de mort pour les populations du Pacifique. Nous réaffirmons par conséquent qu'il est absolument insensé et irrationnel, étant donné le climat international actuel, que la France continue de présenter des raisonnements sans fondement pour défendre sa déplorable politique de reprise des essais nucléaires dans le Pacifique sud.

Les actions de la France menacent directement la paix et la sécurité internationales et, plus précisément, la survie même et la subsistance des populations du Pacifique Sud. La validité de toute étude scientifique ne peut être prouvée, de façon transparente et juste, qu'à long terme. Par principe — je répète, par principe — les gouvernements et les peuples du Pacifique Sud sont totalement opposés à tout essai nucléaire dans la région. Les sentiments et les aspirations des peuples et des gouvernements du Pacifique Sud sont partagés par la communauté mondiale. Les essais nucléaires ne servent aucun intérêt de sécurité dans notre région, mise à part la promotion d'une politique archaïque de dissuasion nucléaire.

Même en France métropolitaine, les citoyens français sont de plus en plus nombreux à s'opposer à la politique menée par le Président Chirac. Nous demandons instamment encore une fois au Gouvernement français d'être plus raisonnable et d'agir de façon responsable en renonçant à ses programmes d'essais nucléaires, montrant ainsi qu'il respecte l'opinion régionale et internationale, y compris l'opposition exprimée par 71 % de ses propres citoyens. Nous prions encore une fois instamment la France d'être sensée et raisonnable pour la défense de l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan pour une seconde intervention dans l'exercice du droit de réponse.

M. Mustafa (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Une fois de plus, nous avons entendu le représentant de l'Érythrée essayer de justifier sa position en portant de nouvelles

accusations non fondées. Il a traité de sujets qui n'ont aucun rapport avec la réalité. Ses distorsions et ses méprises, qui n'ont aucun fondement, ne peuvent en fait pas détourner l'attention des faits tels qu'ils existent sur le terrain.

Le premier fait est que l'Érythrée est en proie à des problèmes politiques et économiques internes auxquels le Gouvernement érythréen devrait s'attaquer au lieu de lancer des accusations arbitraires, car cela ne pourra que mener à l'intensification de la tension dans la région — ce que le Soudan rejette totalement.

Deuxièmement, dans deux lettres datées des 26 juin 1995 et 11 juillet 1995, le Soudan a informé le Conseil de sécurité des excès commis par l'Érythrée contre lui, et a attiré l'attention sur le comportement de l'Érythrée, qui va à l'encontre de toutes les conventions internationales.

Troisièmement, le fait que l'Érythrée accueille des éléments armés de la prétendue opposition soudanaise et le fait qu'elle fournit à ces éléments une aide logistique et des informations n'incitent pas à reconnaître au Gouvernement érythréen une quelconque crédibilité en ce qui concerne son allégation souvent répétée qu'il se soucie de la sécurité et de la stabilité de la région. Au contraire, ces faits démontrent la position agressive adoptée par le Gouvernement érythréen vis-à-vis du peuple soudanais, qui a, quant à lui, la plus haute estime pour le peuple érythréen, à l'égard duquel il nourrit des sentiments fraternels.

Quatrièmement, le représentant de l'Érythrée ne peut nier que le Soudan continue de donner asile à la moitié de la population de l'Érythrée, qu'il a pris sous sa protection, ou que le Soudan partage avec ces réfugiés érythréens, dont il s'occupe, tout ce que ses ressources disponibles lui permettent de partager sans aucune aide d'aucun côté. En fait, il serait plus approprié que le représentant de l'Érythrée pense à ce déplacement massif du peuple érythréen provoqué par le comportement du Gouvernement érythréen envers ses propres citoyens.

S'agissant du mécanisme de solution du conflit dont le représentant de l'Érythrée a parlé, il faut dire que ce mécanisme a dépassé toutes les règles et directives qui étaient censées régir ses travaux, en traitant d'une question intéressant deux parties sans que l'une des parties concernées soit invitée à prendre part à l'examen ou ait eu l'occasion de le faire, comme cela aurait dû l'être conformément à la Déclaration du Caire, sur la base de laquelle le mécanisme a été mis en place.

Ce mécanisme a été mis en place pour régler un différend mais il n'y a pas de différend à régler. Le mécanisme n'avait pas pour objectif d'inventer un différend. La décision à laquelle il est fait référence n'énonce aucune condamnation du Soudan. Le Soudan a montré qu'il ne donne pas asile à quiconque s'est compromis dans ledit attentat et souligné qu'il coopérera pleinement et remettra aux autorités, conformément aux Conventions convenues, toute personne suspecte qui se réfugie sur son territoire.

Le représentant de l'Érythrée pourrait peut-être prendre le temps de se familiariser avec la position du Gouvernement soudanais sur le terrorisme. Nous lui conseillons à cet égard de prendre connaissance de l'intervention faite par notre délégation à la Sixième Commission le 10 octobre 1995 et dans laquelle nous avons condamné l'attentat. Une fois de plus, nous répétons ici notre condamnation.

Le Soudan espère que l'Érythrée s'abstiendra de jouer un rôle dangereux dont il semble ignorer la gravité, choisira de coexister pacifiquement avec les autres pays de la région, y compris le Soudan, et s'associera aux efforts de développement qui sont déployés aux niveaux local et régional. Nous lançons un appel à l'Érythrée pour qu'elle se joigne au groupe de pays qui ont opté pour les relations de bon voisinage comme principe et pour la paix en tant que mode de vie.

M. Muthaura (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) :
Je voudrais exercer mon droit de réponse à la suite des observations faites cet après-midi par le Ministre rwandais des affaires étrangères concernant une déclaration qu'il a attribuée au chef d'État du Kenya, S. E. le Président Daniel arap Moi, s'agissant du Tribunal international des Nations Unies pour le Rwanda.

Je ne sais pas d'où viennent les informations erronées dont a fait état le Ministre. Je tiens à assurer l'Assemblée que le Kenya entend coopérer avec le Tribunal international pour le Rwanda. S. E. le Président Daniel arap Moi, du Kenya, et l'honorable Procureur général de la République du Kenya, ont déclaré publiquement que le Kenya n'abriterait aucune personne soupçonnée de complicité avec les auteurs du génocide au Rwanda. L'argument selon lequel le Kenya entraverait les efforts du Tribunal international est donc sans fondement.

Le Gouvernement kényen n'a toutefois cessé d'estimer que les causes fondamentales du problème rwandais doivent être traitées de façon exhaustive. À cet égard, il est extrêmement important que les événements qui ont précédé le génocide soient examinés en détail. Il est bien connu que le

génocide a été déclenché par la destruction de l'appareil qui a coûté la vie des Présidents du Rwanda et du Burundi en avril 1994. Le Rwanda combattait déjà une invasion qui avait entraîné une panique générale dans le pays. Ces événements devront être particulièrement pris en compte lors des enquêtes qui seront menées par le Tribunal.

La position du Kenya consiste tout simplement à demander que justice soit faite pour tous, y compris les réfugiés. Il ne peut y avoir de justice partielle. Le Conseil de sécurité connaît parfaitement la position du Kenya. Le problème soulevé par le Ministre rwandais est, par conséquent, dénué de sens et ne se pose pas en ce qui concerne le Kenya.

Le Président : Pour une seconde intervention dans l'exercice de son droit de réponse, je donne la parole au représentant du Zaïre.

M. Lukabu Khabouji N'Zaji (Zaïre) : Je voudrais brièvement remercier le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies pour la reconnaissance qu'il a exprimée au Zaïre ainsi qu'à son chef, le Président Mobutu Sese Seko, pour le rôle qu'il joue dans la recherche de solutions durables des crises qui secouent la région des Grands Lacs.

Je voudrais aussi le remercier d'avoir donné lecture du paragraphe dans lequel le pays que je représente était épinglé. Je crois que l'Assemblée a saisi que l'allusion était claire.

Enfin, je voudrais dire au représentant du Burundi que le Gouvernement du Zaïre a reçu à Kinshasa un émissaire, sinon deux, de très haut rang porteurs de messages de Bujumbura qui sont venus plaider auprès du Gouvernement zaïrois le démantèlement de la Radio de la démocratie. Les autorités qui ont reçu ces deux émissaires ont exactement repris la position que j'expose devant vous. Elles ont indiqué à ces deux émissaires que cette radio se trouvait sur le territoire burundais et qu'elles ne voyaient pas dans quelle mesure le Zaïre pouvait contribuer à son démantèlement.

De ce fait, je constate seulement que les informations que possède le Zaïre, qui sont les mêmes que celles que possède le Burundi, n'ont pas été démenties par le représentant du Burundi. Je voudrais indiquer à la communauté internationale que le Zaïre, qui est très attaché au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, ne pourra pas entreprendre une action quelconque pour aider un ami à démanteler un instrument de haine qui se trouve sur son territoire à lui.

Le Président : Pour une seconde intervention dans l'exercice de son droit de réponse, je donne la parole au représentant de la Guinée-Bissau.

M. Lopes da Rosa (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, je serai très bref, car vous avez relevé que nous en sommes à la seconde intervention. La Guinée-Bissau n'avait pas l'intention de participer au premier round et moins encore au second. Il me coûte d'abuser du temps de l'Assemblée en reprenant ainsi la parole, mais hélas, la délégation du Bénin m'y contraint encore une fois. Je veux dès maintenant vous rassurer, Monsieur le Président, quant à la brièveté de notre intervention.

Il est loisible à nos frères du Bénin de s'exprimer devant notre assemblée, mais encore faut-il qu'ils n'ignorent pas la vérité et évitent d'induire les délégations en erreur. Plusieurs arguments ont été avancés, même des arguments que nous connaissons tous, par exemple que la Guinée-Bissau a perdu en 1993 quand il y avait la candidature du Bénin et la sienne, ou encore que la déclaration de la Guinée-Bissau est au-dessous du niveau voulu — et j'en passe. On doit quand même faire montre d'une certaine courtoisie. Nous ne sommes pas disposés à entrer dans une question que nous estimons inappropriée, mais, tout de même, une observation mérite d'être faite, car s'agissant de courtoisie et de probité intellectuelle, nous ne partageons assurément pas le même étalon de mesure que nos frères du Bénin.

Toutefois, le moment venu et en parfaite connaissance de cause, les représentants auront la possibilité de faire leur choix. La délégation de la Guinée-Bissau, quant à elle, est convaincue que la réalité des faits et le respect pour le choix du Groupe africain prévaudront et inspireront la décision de l'Assemblée en temps opportun.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Pour une deuxième intervention, je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Tanç (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais répondre à l'intervention du représentant de la Grèce. Il a indiqué que notre réponse aux remarques du Ministre des affaires étrangères de son pays était quelque peu tardive; je voudrais dire que c'est là un privilège qui nous est accordé par le règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il n'était pas dans nos intentions de causer un quelconque désagrément à la délégation grecque. Nous n'avons pas jugé devoir nous précipiter, car les points que j'ai soulevés sont les mêmes que ceux que nous soulevons

depuis plus de 30 ans; d'où l'absence de réelle nécessité de répondre précipitamment.

Pour ce qui est de la mer Égée, les questions sont peut-être nouvelles, mais nous y voyons des similarités avec les autres questions qui nous opposent. Notre problème est que nous constatons que notre voix n'est pas entendue par notre voisin, raison supplémentaire de ne pas nous hâter. Nous avons pensé qu'en nous excitant moins, nous avons plus de chances d'être entendus.

Par ailleurs, je proteste vivement contre sa remarque selon laquelle nous ajouterions l'insulte à l'offense. Ce n'est certainement pas dans les intentions de ma délégation. En fait, je ne pense pas qu'un examen impartial de nos remarques puisse conduire à une telle conclusion. Je voudrais croire que cette remarque a été préparée avant cette séance et qu'elle a été faite ici par inadvertance.

Je voudrais souligner une fois de plus que la Turquie n'a aucunement l'intention de menacer son voisin, la Grèce, à propos de la question de la mer Égée. Au contraire, c'est l'action envisagée par la Grèce qui présente une menace pour la Turquie. N'importe quel pays à la place de la Turquie estimerait nécessaire de prendre des mesures d'autodéfense.

Il a parlé de mon pays comme étant le seul à ne pas avoir adhéré à la Convention sur le droit de la mer. On sait très bien aujourd'hui pourquoi la Turquie n'a pas signé ce traité. J'en ai expliqué les raisons en détail et je ne veux pas de nouveau faire perdre son temps à l'Assemblée en revenant sur ces points; mais je voudrais rappeler au représentant de la Grèce un principe du droit international qui stipule que l'application des traités doit se faire en toute bonne foi. Ce principe est également inscrit dans la Charte des Nations Unies.

Pour illustrer mon observation, je voudrais citer un programme adopté par le Gouvernement grec et qui s'intitule «Zone d'hellénisme exclusive». Selon ce programme, cette prétendue zone comprend l'Épire septentrionale, la Macédoine, la Thrace, la région égéenne de la Turquie, la Méditerranée orientale et Chypre. En fait, le Premier Ministre Papandreou a déjà fait une déclaration à ce sujet le 5 mars 1993, alors qu'il était dans l'opposition. Le dirigeant grec s'est exprimé en ces termes :

«Je pense qu'aujourd'hui l'heure est venue de forger une stratégie nationale commune pour ce massif problème de Chypre, qui fait partie du monde hellénique.»

Là se trouve la racine du problème, à la fois à Chypre et dans la mer Égée : ces territoires sont grecs, ils font partie du monde hellénique; donc, la Turquie n'a rien à faire dans la mer Égée, pas plus que les Turcs chypriotes à Chypre! C'est le problème auquel nous sommes confrontés.

D'autres propos qui valent la peine d'être cités sont ceux du Ministre grec des affaires européennes, tels qu'ils figurent dans le Bulletin de l'Agence d'information d'Athènes. Il y déclare que la Convention sur le droit de la mer est une arme à utiliser pour la défense de son pays. Cette arme, comme je l'ai dit précédemment, est pointée sur la Turquie, et c'est la menace qui pèse sur mon pays aujourd'hui.

À titre de dernière observation, je voudrais mentionner les allégations qui ont été avancées au sujet de la question de Chypre. Encore une fois, la délégation grecque voudrait nous faire croire que la question s'est posée pour la première fois en 1974. Le problème de Chypre n'est pas apparu en 1974, comme l'a évoqué la Grèce, mais a résulté de la conspiration grecque et des tentatives faites de 1963 à 1974 pour transformer un État à deux régimes en un État chypriote grec unique avant d'annexer l'île au continent, ce qui est le but de l'Énosis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je suis désolé d'interrompre l'orateur, mais son temps de parole est écoulé. Je le prie de terminer sa déclaration.

M. Tanç (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Alors je m'abstiendrai de rappeler plusieurs déclarations du dirigeant des Chypriotes grecs, l'archevêque Makarios, mais je citerai simplement les deux phrases suivantes. En 1974, dans ce bâtiment, le dirigeant chypriote grec a déclaré :

«Et l'invasion se poursuivra tant qu'il y aura à Chypre des officiers grecs.» (*S/PV.1780, par. 23*)

Il a dit aussi :

«Il est évident qu'il s'agit là d'une invasion de l'étranger... Le soi-disant coup d'État était l'oeuvre des officiers grecs qui faisaient partie de la Garde nationale et qui la commandaient.» (*Ibid., par. 18*)

Ces paroles dramatiques résonnent encore dans cette salle. Nous voulions les rappeler une nouvelle fois à l'attention de l'Assemblée.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la France pour une deuxième intervention dans l'exercice du droit de réponse.

M. Ladsous (France) : Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a utilisé dans sa récente intervention des propos et des formules dont je veux croire qu'ils dépassent sa pensée. Nous savons tous ce que veulent dire les mots, ici, aux Nations Unies, et je voudrais relever que les propos qu'il a tenus me paraissent excessifs, déplacés, et pour tout dire inacceptables. Il s'est livré à des assertions infondées, des assertions gratuites, que je ne relèverai pas; je me bornerai à remarquer que c'est un procédé regrettable, et je rappellerai d'une phrase la position bien connue de mon gouvernement : nous achevons cette série de tests, ceci afin de nous permettre de nous associer à l'option la plus exigeante pour le futur traité d'interdiction des essais nucléaires. Et je crois que c'est cela qui importe.

Le Président : Pour l'exercice de son droit de réponse je donne la parole au représentant du Rwanda.

M. Kayisire (Rwanda) : Dans l'exercice de son droit de réponse, le représentant du Kenya a fait allusion à la déclaration qu'a faite le ministre des affaires étrangères, tout à l'heure, et dans son droit de réponse il réclame quelques précisions — au moins trois. D'abord, il voudrait savoir l'origine de l'accusation selon laquelle le Président arap Moi aurait déclaré qu'il n'allait pas coopérer avec les gens du Tribunal international et que quiconque s'aventurerait au Kenya pour arrêter des criminels qui s'y trouvent serait arrêté. Le deuxième élément dans son intervention concerne la cause ou les causes du génocide. D'après lui, le génocide prendrait origine dans le fait que l'avion qui transportait les Présidents Habyarimana et Ntaryamira a été abattu, que cela a provoqué leur mort et la mort de plusieurs autres, et que c'est à partir de ce moment-là que le génocide a été organisé.

Le dernier élément concerne le problème de justice. Il réclame la justice pour tous. Je voudrais préciser qu'au demeurant le Rwanda est forcément condamné à entretenir de bons rapports avec le Kenya. Je ne m'étendrai pas sur cet aspect qui est important et que chacun connaît. Notre économie est largement tributaire du Kenya et on ne saurait se passer de ce pays; dans le passé, le Rwanda a eu d'excellents rapports avec le Kenya, et il en aura toujours.

Actuellement, nous faisons également tout pour nous rapprocher le plus possible du Kenya. Au départ, il n'y avait donc rien pour nous opposer. Quant aux faits, je vais répondre à ses questions.

Les déclarations sur lesquelles se fonde notre Ministre sont des déclarations qui n'ont été diffusées ni aujourd'hui ni hier. Elles datent d'il y a longtemps. Il y a au moins un

an que les autorités kényennes, y compris le Président de la République, entretiennent des relations très tendues avec mon pays; la preuve en est qu'ils ont tout simplement choisi de protéger les dignitaires de l'ancien régime. C'est tout à fait normal, car ces gens avaient beaucoup investi au Kenya — et ici je n'entrerai pas dans les détails; chacun le découvrira. Ces déclarations se trouvent donc dans la presse officielle et privée du Kenya. Ces déclarations figurent aussi sur des cassettes qui circulent dans le pays. Des déclarations ont été faites à la radio. Il serait donc intéressant, si le représentant du Kenya veut véritablement savoir d'où viennent ces déclarations, qu'il se présente pour que nous puissions lui donner une série de preuves — car elles existent, ce n'est pas un mensonge, car nous n'avons aucun intérêt à mentir sur ce point-là.

Deuxièmement, je tiens à dire catégoriquement, au nom de mon gouvernement, que le génocide ne puise pas son origine dans le fait que l'avion qui transportait le Président Habyarimana a été abattu. Le génocide est une action planifiée et programmée depuis plusieurs années, longtemps avant le 6 avril 1994. Au moins deux commissions internationales ont fait le travail avant cette date et ont démontré qu'à plusieurs reprises, ce plan avait été mis à l'épreuve au Rwanda. On a assassiné collectivement des Bagogwe, dans la préfecture de Gisenyi, on a assassiné des gens dans la préfecture de Kigali rural, au Bugesera, et là une commission internationale d'enquête neutre a établi les faits. Je voudrais également renvoyer le Ministre au rapport du Rapporteur spécial pour le Rwanda, M. René Segui. Il y trouvera également une analyse approfondie des causes qui sont à l'origine du génocide. C'est un travail connu de tous dans cette assemblée. Il ne serait donc pas honnête intellectuellement de dire que le génocide date du 6 avril. Le déclenchement a été ordonné à une grande échelle le 6 avril, c'est vrai, mais des essais avaient eu lieu bien longtemps avant, et il y a au moins deux documents de travail de deux commissions internationales d'enquête qui l'ont établi.

Pour renforcer cette argumentation, je dirai que les déclarations du principal idéologue de ce génocide, Léon Mugesera, datent d'avant 1994.

En ce qui concerne les causes, je le renvoie également au travail important qu'est en train de faire le Tribunal international sur le Rwanda, car on ne pourra pas juger les gens sans montrer le contexte dans lequel les crimes ont été commis et la manière dont ils l'ont été. Je pense que là il trouvera également une source de précieuses informations.

En ce qui concerne sa revendication de justice pour tous, il n'a pas été clair à ce sujet. Je lui dirai que le Rwanda adhère strictement aux principes d'un état de droit, et lorsque nous demandons à la communauté internationale de nous aider à rétablir le système judiciaire dans le pays c'est pour faire fonctionner rapidement le Tribunal international. Notre souci n'est autre que la soif de justice pour tous. Car nous estimons qu'une des causes du génocide c'est la culture de l'impunité qui a duré longtemps dans le pays.

Je ne voudrais donc pas polémiquer avec mon frère du Kenya. Je lui demanderai tout simplement d'analyser et d'accéder objectivement aux sources d'information, et s'il juge avoir besoin d'un complément d'information dans un cadre plus détendu, je l'invite à discuter avec nous.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre pour une deuxième intervention dans l'exercice du droit de réponse.

M. Agathocleous (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la Turquie s'est référé à la déclaration faite par l'ancien Président de Chypre, l'archevêque Makarios. Il a pris cette déclaration hors de son contexte afin d'essayer de déformer la vérité. Il n'existe qu'une vérité et elle est indéniable. La Turquie a envahi et occupé Chypre en violation de toutes les normes internationales et des dispositions de la Charte. Vingt-deux ans plus tard, la Turquie continue d'occuper Chypre.

Le Traité de garantie n'a pas donné à la Turquie le droit de recourir à la force militaire à Chypre, car cela serait contraire au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui interdit le recours à l'emploi de la force pour régler les problèmes internationaux.

Dans sa résolution 365 (1974), le Conseil de sécurité demande le retrait des troupes turques de Chypre. Les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes pour les États Membres. Cette résolution ainsi que d'autres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ont réfuté le prétexte invoqué par la Turquie selon lequel il a agi conformément au Traité de garantie. La Turquie n'a pas garanti l'indépendance de Chypre. Par son invasion, elle n'a pas garanti la Constitution de Chypre mais a au contraire détruit l'indépendance de Chypre et sa constitution, et elle continue de ne pas reconnaître la Constitution de Chypre.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce pour une seconde intervention dans l'exercice du droit de réponse.

M. Zacharakis (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la Turquie a essayé de nous convaincre qu'il n'était pas nécessaire de se hâter pour répondre à la déclaration du Ministre de la Grèce. Je suis d'accord. Il n'y a en effet aucune raison de se hâter car, premièrement, le représentant de la Turquie n'a rien de nouveau à dire et, deuxièmement, l'absence de hâte semble avant tout faire en permanence partie de la politique de la Turquie, comme le démontre le fait qu'elle a fait preuve de cette même absence de hâte quand il a été question de se conformer aux principes de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puisque nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre du débat général et dans l'exercice du droit de réponse, je voudrais maintenant faire une courte déclaration en conclusion de notre débat général.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma plus profonde reconnaissance à tous les orateurs qui m'ont aimablement félicité de mon élection à la présidence de cette assemblée.

Je voudrais aussi remercier toutes les délégations de leur coopération, ce qui a permis de conclure le débat général de manière réussie et avant la date prévue. Quant à moi, je voudrais réaffirmer l'engagement que j'ai pris dans ma déclaration liminaire de me mettre sans réserve à la disposition de toutes les délégations pour travailler en étroite collaboration et de mon mieux avec elles, gardant à l'esprit avant tout le plein succès de cette cinquantième session, si importante.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais remercier le Secrétariat, y compris le personnel du secrétariat de l'Assemblée générale, les préposés à la salle de conférence et les interprètes pour le travail remarquable qu'ils ont accompli.

Nous avons eu le privilège et l'honneur d'entendre des déclarations de deux chefs d'État, d'un vice-président, de huit premiers ministres, de 19 vice-premiers ministres et vice-ministres des affaires étrangères, de 126 ministres des affaires étrangères et de 16 chefs de délégation, qui ont très éloquemment exposé les vues de leur pays sur la situation actuelle du monde et sur les activités de notre organisation. J'ai remarqué qu'en moyenne, la durée des discours avait été de 20 minutes. J'en ai donc conclu que si la durée de toutes les interventions durant le débat général se limitait à 20 minutes, nous pourrions entendre au moins 100 orateurs en une semaine, c'est-à-dire en 10 séances. Par conséquent, le débat général ne

durerait que deux semaines. Je fais part de ces réflexions aux membres de l'Assemblée, car une telle mesure, qui est envisagée dans le règlement intérieur de l'Assemblée — article 72 —, pourrait peut-être utilement être examinée dans le contexte de la revitalisation de l'ONU.

Compte tenu de toutes les déclarations qui ont été faites, et avant de clore ce débat général, je voudrais me référer à certaines questions d'importance majeure dont les États Membres ont parlé.

L'importance du renforcement de la diplomatie préventive, si souvent mentionnée dans les déclarations, et la reconnaissance par une large majorité de la nécessité de garantir les conditions militaires et financières nécessaires à l'accomplissement efficace des missions de maintien de la paix ont été deux des principaux domaines sur lesquels les États Membres ont notamment concentré leur attention.

Il est rassurant d'avoir entendu dire que les États Membres continuent de vouloir prendre des mesures concrètes de désarmement. La limitation et l'élimination éventuelle des armes de destruction massive ont été encore une fois considérées comme étant un objectif des plus souhaitables. Il est particulièrement encourageant de sentir que beaucoup d'États Membres ont l'intention de limiter l'exportation des mines antipersonnel et d'autres armes frappant sans discrimination. Le développement économique et social a occupé, à juste titre, une place de premier choix dans la majorité des déclarations. La communauté internationale et les États Membres doivent mettre l'accent sur le développement. Comme le Secrétaire général le déclare dans son opportun et important Agenda pour le développement, et comme nous le reconnaissons tous, ce n'est qu'ainsi que l'on pourra renforcer la paix.

Je note avec une satisfaction particulière que les activités de l'ONU bénéficient de l'entière confiance des États Membres. En fait, dans le débat, il a clairement été reconnu que l'ONU est un instrument de dialogue et de compréhension réciproque indispensable dans notre monde.

En même temps, il est clair que nous sommes pleinement conscients du moment unique et critique auquel notre organisation est parvenue. Dans le nouvel ordre mondial des relations internationales, où le dialogue et la coopération peuvent, plus qu'à aucun autre moment dans le passé, prévaloir, il faut veiller à ce que notre organisation soit bien équipée et plus efficace pour passer à cette phase plus encourageante de l'histoire humaine.

Si nous avons maintenant l'occasion d'apporter une contribution décisive et, dans une grande mesure, de paver le seuil de cette ère nouvelle, nous courons aussi le risque que l'ONU finisse par être modelée par l'incertitude et le manque de prévisibilité qui caractérisent notre époque. Le fait que les États Membres ont reconnu qu'il faut renforcer notre organisation et qu'ils se sont engagés dans le processus de réforme me dit que nous sommes conscients de ce risque. Cet élan évident en faveur de la réforme est une occasion à ne pas laisser passer.

À cet égard, j'ai noté que l'intérêt était centré sur l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité et que, dans un grand nombre de déclarations, on a reconnu la nécessité d'une représentation équitable au sein de cet organe.

La situation financière de notre organisation, comme les années précédentes, préoccupe les États Membres. Cette année, toutefois, compte tenu de la crise financière aiguë que traverse l'Organisation, ce sujet a été identifié comme étant une priorité majeure pour l'ONU. Cela est compréhensible; c'était attendu et des plus recommandé. Je voudrais lancer un appel aux délégations pour qu'elles continuent de porter à l'attention de leurs autorités cette situation précaire à laquelle il faut trouver d'urgence une solution.

Dorénavant, c'est aux commissions et aux groupes de travail qu'il appartient de prendre en compte les principales idées et recommandations que nous avons eu l'honneur d'entendre exposer au cours du débat général. La responsabilité leur incombe de les étudier très attentivement.

Il serait très regrettable, je l'avoue, que le niveau élevé de volonté politique et d'engagement dont on a fait

preuve durant le débat général en faveur de véritables réformes se perde ou s'évapore dans les mois à venir. La réforme de l'ONU ainsi que le règlement de la crise financière dont dépend l'avenir de notre organisation ont besoin plus que jamais de l'appui et de la bonne volonté de tous les États Membres, qui doivent s'atteler ensemble à cette tâche commune.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 9 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 h 40.